

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 13 août 2024, à 19 h

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

La séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi 13 août 2024 à 19 h se tiendra en présentiel à la salle du conseil et sera accessible par webdiffusion en direct et en différé par la suite.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Pour s'inscrire, vous devez transmettre vos questions avant 13 h le mardi, 13 août 2024 en cliquant sur lien suivant [Événements à venir](#), choisir la date de la séance, cliquer sur le lien du formulaire et le compléter lorsqu'il est disponible en ligne ;
- Pour s'inscrire il faut aller sur le site montreal.ca/outremont, se rendre à la section en bas de la page « Mairie d'arrondissement | Tous les séances », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne ;
- Toute question reçue avant 13 h le mardi, 13 août 2024 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement.

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Vous pouvez également vous inscrire sur place à partir de 18 h 30 pour poser votre question.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot du Maire et des élues
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du 13 août 2024, à 19 h
- 10.04** Période de questions des citoyens
- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2024, à 19 h

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Atelier Civiliti inc., pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires pour la conception, les présentations et les plans et devis de construction pour le réaménagement de la place Marcelle-Ferron - Dépense totale de 134 500,33 \$, taxes incluses (contrat : 112 083,61 \$ + contingences : 22 416,72 \$) - Appel d'offres sur invitation 2475-INV-SP05 - 3 soumissionnaires / Dépense provenant du budget participatif
- 20.02** Accorder un contrat à Les pavages Céka inc., pour des travaux de chaussée par planage-revêtement et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 819 390,46 \$, taxes incluses (contrat : 1 451 643,88 \$ + contingences : 217 746,58 \$ + incidences : 150 000 \$) - Appel d'offres public 2475-AOP-TRV04 - 5 soumissionnaires / Dépense provenant du budget PDI, du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) et la Direction de la gestion des actifs (DGA)
- 20.03** Accorder un contrat à Groupe Damex inc., pour les travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John-F. Kennedy de l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 437 878,25 \$, taxes incluses (contrat : 378 071,14 \$ + contingences : 37 807,11 \$ + incidences : 22 000 \$) - Appel d'offres public 2475-AOP-TRV03 - 3 soumissionnaires / Dépense PDI provenant du budget participatif et du PDI d'arrondissement
- 20.04** Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 33 087,86 \$, taxes incluses, pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme Navada Ltée (référence : 1208145002 / CA20 16 0235), majorant ainsi le montant total du contrat de 125 662,51 \$ à 158 750,37 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont
- 20.05** Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 76 181,21 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service d'entretien, réparation et maintenance système chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques, dans le cadre du contrat accordé à la firme Black & McDonald Limited suite à l'appel d'offres public 20-18089 (référence : CA20 160196 / 1208145001), majorant ainsi le montant total du contrat de 276 351,29 \$ à 352 532,50 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont
- 20.06** Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 282 399,08 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 215 532,89 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

30 – Administration et finances

- 30.01** Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2024
- 30.02** Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2024
- 30.03** Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2024
- 30.04** Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2024
- 30.05** Autoriser le versement du lot 1 351 563 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc-école pour l'école Lajoie situé au 1276, avenue Lajoie / Aucune dépense n'est associée à ce transfert de compétence puisque la valeur aux livres est de 0 \$

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à ajouter cent trente-cinq (135) parcomètres dits "mixtes" aux abords des avenues Bernard et Van Horne sur les avenues Davaar, McEachran, Dollard, Stuart, Wiseman, Outremont, Champagneur, Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher
- 40.02** Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631) - L'objet du règlement vise à préciser les modalités reliées à la délivrance des permis de stationnement pour les motos, cyclomoteurs et scooters
- 40.03** Accepter, en vertu de l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - 17-055, le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 293 675,90 \$ relative à l'ajustement de frais des parcs pour la délivrance d'un permis de transformation consistant à l'ajout de 37 logements supplémentaires pour un bâtiment mixte de 6 étages comportant un local commercial au rez-de-chaussée situé au 1222, avenue Van Horne
- 40.04** Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'août à octobre 2024
- 40.05** Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre les avenues Hutchison et Querbes le 16 septembre 2024, de 18 h à 21 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque Cycle Régis »
- 40.06** Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour » qui se tiendra le 15 septembre 2024, de 6 h à 17 h 30 et une ordonnance décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le 15 septembre 2024

- 40.07** Édicter une ordonnance visant la mise en place d'un concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2024

47 – Urbanisme

- 47.01** Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 75, avenue Manseau et 600, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désigner rétroactivement la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2024

65 – Avis de motion des conseillers

- 65.01** Motion de la conseillère Caroline Braun - Agriculture urbaine : Jardinière Gourmande

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1245391001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Atelier Civiliti inc., pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires pour la conception, les présentations et les plans et devis de construction pour le réaménagement de la place Marcelle-Ferron - Dépense totale de 134 500,33 \$, taxes incluses (contrat : 112 083,61 \$ + contingences : 22 416,72 \$) - Appel d'offres sur invitation 2475-INV-SP05 – 3 soumissionnaires / Dépense provenant du budget participatif

ATTENDU QUE l'arrondissement, à l'intérieur des démarches de divers projets pour souligner les 150 ans de l'Arrondissement, a présenté le réaménagement de la place Marcelle-Ferron;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245391001;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 112 083,61 \$, taxes incluses, à la firme Atelier Civiliti Inc., pour la conception, les présentations ainsi que les plans et devis de construction pour le réaménagement de la place Marcelle-Ferron suite à l'appel d'offres sur invitation 2475-INV-SP05 (3 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 112 083,61 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat de réaménagement de la place Marcelle-Ferron;

D'AUTORISER une dépense de 22 416,72 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences (20%);

D'AUTORISER une dépense totale de 134 500,33 \$, incluant les taxes et le budget des contingences;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le central par l'entremise du budget participatif 2e édition.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-08-08 15:42

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1245391001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Atelier Civiliti inc., pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires pour la conception, les présentations et les plans et devis de construction pour le réaménagement de la place Marcelle-Ferron - Dépense totale de 134 500,33 \$, taxes incluses (contrat : 112 083,61 \$ + contingences : 22 416,72 \$) - Appel d'offres sur invitation 2475-INV-SP05 – 3 soumissionnaires / Dépense provenant du budget participatif

CONTENU

CONTEXTE

La Place Marcelle Ferron fut inaugurée le 27 septembre 2008 et depuis, jouit d'un fort achalandage, particulièrement durant la saison estivale. En collaboration avec l'arrondissement et divers organismes à but non lucratif dont les résidents du Royal-York et les Amis de la place Marcelle-Ferron; ces derniers orchestrent, depuis 2010, des activités culturelles. Ainsi, cette petite place publique bénéficie d'une belle programmation d'activités tout au long de l'année. Les plus connues sont, le piano public, la piétonisation de l'avenue Bernard, les soirées cinéma ainsi que les diverses activités culturelles.

Profitant d'une canopée enviable, la place sert d'espace de repos et de fraîcheur. Reliant l'artère commerciale au parc St-Viateur et la maison des jeunes d'Outremont, cet espace de transit voit passer des gens de tous âges utilisant divers moyens de transport actifs.

Les aménagements actuels étant vieillissants et le fort achalandage du site engendrent des besoins criant en matière de rénovation et de bonification du lieu. Ainsi, souhaitant répondre au besoin du milieu, l'arrondissement Outremont a procédé à un atelier "La Boussole" accompagné par le bureau du design afin d'identifier les bases du projet. Le rapport de cette démarche visant l'identification de la vision du projet est en Annexe du présent dossier. Ce projet se concrétisera grâce au support financier de la deuxième édition du Budget participatif de la Ville de Montréal volet réaménagement et verdissement d'une micro-place publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2008-08-25 CM 08 0693 (1084521010)

L'année 2008 marque le vingt-cinquième anniversaire de la remise du prix Paul-Émile-Borduas à madame Marcelle Ferron et le soixantième anniversaire de la publication du manifeste du Refus

global dont elle est signataire. À la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste et avec l'appui de la Société d'histoire d'Outremont, l'arrondissement d'Outremont propose d'identifier une place publique située en bordure de l'avenue Bernard en hommage à cette artiste.

Nommer « place Marcelle-Ferron » une nouvelle place commémorative située au sud-est de l'avenue Bernard, entre les avenues Bloomfield et Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont.
2023-09-05 CA 23 16 0266 (1236965006)

Approuver la liste des projets suivants à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits: 1) Un tiers lieu pour l'activité créative, 2) Modules de jeux universellement accessibles, 3) Dribbler dans ton quartier et 4) Des micros parcs familiaux et des petites places publiques

Projet 4 : Des micros parc familiaux et des petites places publiques - Place Marcelle-Ferron - valeur estimée à 750 000 \$

2024-04-12 GDD 2249542003: 150 000\$ transféré du central vers l'arrondissement.

2024-05-20 GDD 2249542005: 100 000\$ transféré du central vers l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le Projet de réaménagement et de verdissement de la Place Marcelle Ferron consiste à:

- Intégrer les pièces de l'artiste (pièces, retailles, éclats de verres de couleur)
- Maintenir la programmation actuelle et la bonifier
- Intégrer un élément d'eau
- Améliorer les infrastructures supportant la programmation (électricité/ éclairage)
- Développer un site inclusif (ADS+)
- Adapter les aménagements avec les opérations des riverains
- Déminéraliser la place
- Créer de zones éponge

Comme ce programme n'est pas définitif, l'Adjudicataire participera à finaliser celui-ci en y intégrant, s'il y a lieu, les modifications pouvant résulter des activités à réaliser au cours des phases de planification et de conception du Projet.

Concernant l'adjudicataire, la portée de son mandat se définit comme suit:

- Identifier deux scénarios d'aménagement
- Développer la faisabilité du concept retenu
- Réaliser les plans et devis pour travaux
- Accompagner le bureau de projet durant la période d'appel d'offres travaux

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme Atelier Civiliti INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 112 083,61 \$, taxes incluses, et à autoriser une dépense totale 134 500,33 \$ pour la conception, les présentations et les plans et devis pour construction. La dépense totale inclut le montant du contrat de 112 083,61 \$ et un montant 22 416,72 \$ à titre de budget de contingences (20%) taxes incluses.

JUSTIFICATION

À la fin du processus d'appel d'offres, trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission sur

cinq (5) invités. Un pourcentage de 60 % des invités ont donc déposé une soumission. Après analyse, les trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes et Atelier Civiliti INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORME	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCE S) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
ATELIER CIVILITI INC.	112 083,61 \$		112 083,61 \$
NIPPAYSAGE INC.	132 859,36 \$		132 859,36 \$
VLAN PAYSAGE INC.	133 497,47 \$		133 497,47 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			135 893,36 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			126 146,81 \$
VOICILA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12,55%
VOICILA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			21 413,86 \$
VOICILA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			19,11%
VOICILA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-23 809,75 \$
VOICILA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-17,52%
VOICILA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			20 775,75 \$
VOICILA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			18,54%
VOICILA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée (135 893,36 \$) est de - 17,52 % (soit 23 809,75 \$ de moins, taxes incluses).

Cet écart peut s'expliquer par le fort intérêt de la firme de réaliser ce projet.

La firme Atelier Civiliti INC. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et elle n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal. La licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) n'a pas de restrictions pour la firme Atelier Civiliti INC. et elle n'est pas rendue non-conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle* (18-038).

Une autorisation de contracter de l'AMP n'est pas requise pour ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale du mandat est de 134 500,33 \$ taxes incluses, ou 122 816,72 \$ net de ristournes, inclut :

- Le mandat de conception, présentation et plans de devis pour construction de 112 083,61 \$ taxes incluses ou 102 347,27 \$ net de ristournes,

- Le montant des contingences de 22 416,72 \$, taxes incluses ou 20 469,45 \$ net de ristournes ;

La dépense totale se reparti comme suit :

DESCRIPTION	Budget Participatif	ARRONDISSEMENT (Fonds de parcs)	COÛT TOTAL DU PROJET
Conception, présentations, plans et devis	97 485,20 \$	-	97 485,20 \$
Contingences (taxes inc.)	22 416,72 \$	-	22 416,72 \$
Total taxes incluses	134 500,33 \$	-	134 500,33 \$
Total net de ristournes	122 816,72 \$	-	122 816,72 \$
Pourcentage financement	100 %	-	100 %

Le montant de **122 816,72 \$** net de ristournes sera assumé par le Programme du Budget Participatif 2e édition.

Projet investi – Budget Participatif 2 ^e Édition (net de ristourne)	2024	2025	2026	Total
	250 000	500 000		

Les virements suivant ont été effectués par les gestionnaires des fonds au Central.
150 000\$ au mois d'avril via le GDD 2249542003 (2024-04-12) et 100 000\$ en mai via le GDD 2249542005 (2024-05-20)

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030. Les priorités pour lesquelles le dossier contribue sont les suivantes :

<p>11- Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique</p> <p>Lieu d'échange, partage et expression.</p> <p>15- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire</p> <p>Améliorer les installation pour accueillir les activités culturelles</p> <p>19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins</p>

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Outremont ne pourra pas procéder aux travaux de réfection de la place Marcelle-Ferron en 2025.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication détaillé sera élaboré par l'équipe des communications de

l'arrondissement de Outremont.

Un comité aviseur suivra les étapes clés du projet et sera informé sur une base régulière de la progression des travaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du mandat des services professionnels au CA 13 août 2024

- Développement des 2 concepts août à fin septembre 2024
- Choix du concept final octobre 2024
- Développement de la faisabilité octobre à décembre 2024
- Plans et devis pour travaux janvier à février 2025
- Processus d'approvisionnement février à avril 2025
- Octroi des contrats pour les travaux au CA mai 2025
- Réalisation des travaux fin mai 2025 à octobre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Hanane BELKASS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kalina RYKOWSKA, Outremont

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 24 juillet 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eric JOYAL
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

Le : 2024-07-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1246965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 1 451 643,88\$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les pavages Ceka inc. pour des travaux de chaussée par planage-revêtement et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV04 (5 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 1 819 390,46\$, incluant les taxes, les contingences de 217 746,58\$ et les incidences de 150 000 \$ / Dépense provenant du budget PDI, du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) et la Direction de la gestion des actifs (DGA)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246965002;
Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 1 451 643,88 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les pavages Ceka inc. pour des travaux de chaussée par planage-revêtement et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV04 (5 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 1 451 643,88 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les pavages Ceka inc. pour des travaux de chaussée par planage-revêtement et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 217 746,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER un budget d'incidences de 150 000 \$, taxes incluses, pour des services professionnelles en surveillance des travaux;

D'AUTORISER une dépense totale de 1 819 390,46 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et le budget des incidences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées par l'arrondissement, le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) et la direction de la gestion des actifs (DGA).

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-08-08 15:42

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1246965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 1 451 643,88\$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les pavages Ceka inc. pour des travaux de chaussée par planage-revêtement et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV04 (5 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 1 819 390,46\$, incluant les taxes, les contingences de 217 746,58\$ et les incidences de 150 000 \$ / Dépense provenant du budget PDI, du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) et la Direction de la gestion des actifs (DGA)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont met de l'avant un projet afin d'effectuer le resurfaçage par planage-revêtement, le remplacement d'entrée de services en plomb et la reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement par le biais de divers programme de subvention de la ville de Montréal. Les 3 payeurs suivant financeront à divers niveaux les travaux requis en lien avec l'appel d'offres 2475-AOP-TRV04 - voir la section «aspect financiers» pour la répartition budgétaire.

SIRR – Programme PCPR du réseau Local - Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) du réseau local comprend maintenant une enveloppe dédiée annuellement aux arrondissements pour travaux de réhabilitation additionnels qui sont en surplus de ceux financés par l'arrondissement.

- Bloomfield, entre Laurier et Fairmount;
- De L'Épée, entre Laurier et Fairmount;
- Querbes, entre Laurier et Fairmount;
- Durocher, entre Laurier et Fairmount.

DGA - Direction de la gestion des actifs - Programme de remplacement des entrées de service en plomb sur le domaine public et privé afin de respecter l'engagement de la Ville de Montréal auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques et conformément au règlement #20-030

- De L'Épée, entre Laurier et Fairmount;
- Querbes, entre Laurier et Fairmount.

OUT - Arrondissement d'Outremont - Programme de réfection routière pour le volet reconstruction de section de trottoirs

- Durocher, entre Laurier et Fairmount

L'arrondissement d'Outremont assumera la gestion de l'ensemble des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1236965008 - CA24 16 0008 - 6 février 2024 – Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés sur les avenues de l'Épée et Querbes entre Fairmount et Laurier en vertu du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

GDD 2246965003 Décision déléguée D1246965003 – Autoriser une dépense de 84 381.13 \$ au consultant FNX-Innov pour des services professionnels en conception pour la réalisation d'un planage-revêtement (dossier PCPRLocal24_OUT) et le remplacement des entrées de services en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, dans l'entente-cadre avec le numéro de mandat #20-18138-2-034 (Entente d'achat contractuelle #1437212). - Contrat de base 76 710.12\$ + contingences 7 671.01\$ – Dépense provenant du budget PDI financé par le SIRR et la DGA

GDD 2246965002 Décision déléguée D1246965002 – Octroyer un mandat gré-à-gré de 24 926.58 \$ (taxes incluses), à FNX-Innov pour la réalisation d'une étude géotechnique et environnementale sur les rues De L'Épée et Querbes, entre Laurier et Fairmount dans le cadre du projet de remplacement des entrées de service en plomb (2475-GAG-SP02) - Autoriser une dépense totale de 24 926.58\$ (taxes incluses) - Dépense provenant du service de l'eau - Budget PDI

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à :

- Octroyer un contrat pour les travaux de chaussée par planage-revêtement et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont (5 soumissionnaires - 2475-AOP-TRV04);
- Autoriser une dépense en contingences représentant 15% du contrat;
- Autoriser une dépense en incidence afin de couvrir la gestion pour la surveillance des travaux et autres dépenses connexes.

Les travaux incluent notamment:

- Le planage-revêtement de 4675 m² de chaussée;
- La reconstruction de 233 m.lin. de trottoirs;
- La reconstruction de 70 m.lin. de dos d'ânes;
- Le remplacement d'un potentiel de 34 entrée de services en plomb - section publique;
- Le remplacement d'un potentiel de 34 entrée de services en plomb - section privé;
- La réfection et l'ajustement des parties supérieures de puisards, regards, chambres de vannes et autres actifs;
- Le marquage de la chaussée.

JUSTIFICATION

Afin de procéder aux présents travaux, le bureau de projets a procédé au lancement d'un appel d'offres public 2475-AOP-TRV04 dans le système électronique SEAO le 13 mai 2024. Sept (7) firmes ont pris le cahier des charges et cinq (5) ont déposé une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juin 2024 à 14h00.

Les entreprises suivantes ont déposés une proposition, voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrats	Contingences (15%)	Total
1	Les pavages Céka inc.	1 451 643,88 \$	217 746.58 \$	1 669 390.46 \$
2	Les entreprises Michaudville inc.	1 521 000.00 \$	228 150.00 \$	1 749 150.00 \$
3	Construction Viatek inc.	1 947 025.46 \$	292 053.82 \$	2 239 079.28 \$
4	Environnement routier NRJ inc.	2 063 522.44 \$	309 528.37 \$	2 373 050.81 \$
5	Les entrepreneurs Bucaro inc.	2 983 095.36 \$	447 464.30 \$	3 430 559.66 \$
Estimation professionnelle :		1 197 858.00 \$	179 678.70 \$	1 377 536.70 \$
Coût moyen des soumissions reçues		1 993 257.43 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		541 613.55 \$ 37.31 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		1 531 451.48 \$ 105.50 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		256 114.12 \$ 21.19 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		69 356.12 \$ 4,78 %		

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions.

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire représente -21%. Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entrepreneur Les pavages Céka inc. pour les travaux de chaussée par planage-revêtement et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total maximal de **1 451 643.88 \$ (taxes incluses)**.

D'autres part, le bureau de projets recommande :

- **15 %** du contrat de base comme budget de contingences, soit **217 746.58 \$ (taxes incluses)**;
- Une enveloppe d'incidences pour la gestion de la surveillance des travaux de **150 000,00 \$ (taxes incluses)**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de **1 819 390.46 \$ (taxes incluses)** incluant le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les incidences.

Cette dépense sera répartie de la façon suivante entre le PDI 2024 de l'arrondissement Outremont, le programme PCPR-Local du SIRR et la DGA pour le volet RESP :

Portion contractuelle (contrat de base) :

Contrat de base	DGA		
	Section RESP - Publique		518 161,25 \$
	Section RESP - Privé		120 318,75 \$
	Maintien + frais généraux de chantier (50%)		94 875,00 \$
		Total (avant taxes)	733 355,00 \$
		Total (taxes incluses)	843 174,91 \$
		Total (nette de taxes)	769 931,08 \$
	SIRR		
	Travaux de chaussée		286 206,25 \$
	Travaux corrélatifs		25 892,25 \$
	Maintien + frais généraux de chantier (30%)		56 925,00 \$
		Total (avant taxes)	369 023,50 \$
		Total (taxes incluses)	424 284,77 \$
		Total (nette de taxes)	387 428,55 \$
	OUT		
	Travaux de trottoirs		122 245,00 \$
	Maintien + frais généraux de chantier (20%)		37 950,00 \$
		Total (avant taxes)	160 195,00 \$
		Total (taxes incluses)	184 184,20 \$
	Total (nette de taxes)	168 184,73 \$	
	TOTAL (avant taxes)	1 262 573,50 \$	
	TOTAL (taxes incluses)	1 451 643,88 \$	
	TOTAL (nette de taxe)	1 325 544,35 \$	

Contingences (15% du contrat de base) :

		taxes incluses
Contingences (15% du contrat de base)	DGA (plomb public)	105 725,77 \$
	DGA (plomb privé)	20 750,47 \$
	SIRR	63 642,72 \$
	OUT	27 627,63 \$
	Total	217 746,59 \$

Incidences (gestion de la surveillance des travaux) :

Services professionnelles		taxes incluses
	Laboratoires	35 000,00 \$
	DGA (50%)	17 500,00 \$
	SIRR (30%)	10 500,00 \$
	OUT (20%)	7 000,00 \$
	Surveillance des travaux	115 000,00 \$
	DGA (50%)	57 500,00 \$
	SIRR (30%)	34 500,00 \$
	OUT (20%)	23 000,00 \$

Explication supplémentaires - Portion DGA

Le coût maximal de 1 044 651.15 \$, taxes incluses, ou 953 905.74 \$ net de ristournes de taxes, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 885 564.20 \$ taxes incluses, ou 808 638.15 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 22-046 travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts CM22 1246. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2024 et prévue au PDI 2024-2033 de la Ville-centre dans le cadre du programme 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Local "

Un montant maximal de 145 267.59 \$, net de ristourne, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Programme/Projet	2024	2025	2026	Ultérieur	Total
18100	954	-	-	-	954
Subvention TECQ	(809)				(809)
	145	-	-	-	145

Le projet est admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables.

Explication supplémentaires - Portion SIRR

"Un montant maximal de 532 927.48 \$ taxes incluses, ou 486 633.82 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-048 Programme complémentaire de planche-revêtement - Local CM 18 1158. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2024 et prévue au PDI 2024-2033 de la Ville-centre dans le cadre du programme 55857 - Programme complémentaire de planche-revêtement - Local "

Projet	2024	Ultérieur	Total
55857 - Programme complémentaire de planche-revêtement - Local	486	0	486
TOTAL	486	0	486

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

Nous vous référons à la grille d'analyse Montréal 2030 qui se trouve en pièce jointe de ce sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne se réalise pas, l'arrondissement perdra les subventions alloués par nos partenaires.

De plus, la réalisation des travaux contribue à la résorption du déficit de chaussée, la sécurisation des trottoirs endommagés et à l'engagement de la DGA de remplacer l'ensemble des entrées de service sur le territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens riverains des rues concernées par les travaux sur les diverses rues susmentionnés seront informés, par lettre, de la nature et la durée des travaux.

De plus, une communication serrée auprès de écoles du secteur sera adressé pour la coordination des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier sommaire :

- Octroi du contrat des travaux : 13 août 2024;
- Début des travaux : Lundi 9 septembre 2024;
- Fin des travaux : 25 octobre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) en date du 6 juillet 2023 et en vigueur jusqu'au 5 juillet 2028.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Christophe PART, Service de l'eau

Lecture :

Patrick RICCI, 11 juillet 2024
Christophe PART, 3 juillet 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, chargé de projet, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - études techniques en
arrondissement

Le : 2024-06-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1248892004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Groupe Damex Inc. pour les travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John F. Kennedy dans l'arrondissement Outremont suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV03 (3 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 437 878,25 \$, taxes incluses (contrat: 378 071,14 \$ + contingences: 37 807,11 \$ + incidences: 22 000 \$) - Dépense PDI provenant du budget participatif et du PDI d'arrondissement

ATTENDU QUE dans le cadre des actions proposées au plan stratégique Montréal 2030, au Plan climat 2020-2030 ainsi qu'au Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, l'arrondissement d'Outremont s'est engagé à réaliser divers travaux de verdissement permettant d'exercer une saine gestion écologique et durable de ses terrains et ainsi répondre aux priorités liées à l'urgence climatique;

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont a sollicité le marché afin de réaliser des travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John-F-Kennedy dans l'arrondissement Outremont dans le but de réduire son îlot de chaleur, d'effectuer une saine gestion des eaux pluviales, d'assurer la biodiversité du quartier, d'embellir et d'améliorer la qualité de vie de sa population.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248892004;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Groupe Damex Inc. pour les travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John-F.-Kennedy dans l'arrondissement Outremont suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV03 (3 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 378 071,14 \$, incluant les taxes, pour les travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John-F.-Kennedy dans l'arrondissement Outremont ;

D'AUTORISER une dépense de 37 807,11 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences (10%);

D'AUTORISER une dépense de 22 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget des incidences;

D'AUTORISER une dépense maximale de 437 878,25 \$ incluant le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée par le PDI provenant du budget participatif et de l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-08-08 15:34

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248892004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Groupe Damex Inc. pour les travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John F. Kennedy dans l'arrondissement Outremont suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV03 (3 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 437 878,25 \$, taxes incluses (contrat: 378 071,14 \$ + contingences: 37 807,11 \$ + incidences: 22 000 \$) - Dépense PDI provenant du budget participatif et du PDI d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Suivant le constat des déficiences du Plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement Outremont réalisé en 2021, le parc John-F.-Kennedy souffre d'un gazon piétinés qui a du mal à pousser dans les zones plus ombragées et d'un mobilier urbain défraîchi. Plusieurs opérations visant à l'amélioration des surfaces gazonnées du parc ont eu lieu par le passé. Toutefois, dans certaines zones où l'on retrouve une forte densité d'arbres et plusieurs racines superficielles comme à l'intersection des avenues Wiseman et Ducharme, le gazon ne pousse malheureusement pas ou avec beaucoup de difficulté.

Ainsi, dans le cadre des actions proposées au plan stratégique Montréal 2030, au Plan climat 2020-2030 ainsi qu'au Plan stratégique 2021-2025 d'Outremont, l'arrondissement s'est engagé à réaliser divers travaux de verdissement permettant d'exercer une saine gestion écologique et durable de ses terrains et ainsi répondre aux priorités liées à l'urgence climatique.

Donc, L'arrondissement Outremont a sollicité le marché afin de réaliser des travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John-F-Kennedy dans le but de réduire les îlots de chaleur, d'effectuer une saine gestion des eaux pluviales, d'assurer la biodiversité du quartier, d'optimiser le système d'éclairage, d'ajouter un deuxième terrain de pétanques, d'embellir et d'améliorer la qualité de vie de sa population.

Pour atteindre ces objectifs, Outremont utilisera une portion des subventions du Budget

participatifs de la première édition volet "Zones nourricières" et 'Verdissement de rue' puisque les futurs aménagements du parc seront visibles de la rue et contribueront à embellir le quartier. (voir la section des Aspects financiers).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGA239542021- 13 décembre 2023 - Autoriser un virement de crédits de 1 130 583\$ en provenance du budget PDI du Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Lachine, LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) pour les projets lauréats cités dans le présent sommaire décisionnel réalisés dans le cadre de la première édition du budget participatif de Montréal.

D1236965005 - 12 décembre 2023 - Octroyer un contrat de 20 563.12 \$, taxes incluses, à FNX-INNOV pour des services professionnels en conception, dans le cadre du projet d'aménagement d'une zone nourricière dans le parc John-F.-Kennedy de l'arrondissement Outremont, suite à l'utilisation de l'entente-cadre #20-18138-2 (Entente d'achat contractuelle #1437212). Autoriser une dépense maximale de 24 675.74 \$, taxes incluses. - Dépense provenant du PTI de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le présent mandat a pour but de bonifier les plantations du parc John-F. Kennedy, plus particulièrement pour deux secteurs. Une première bonification vise à créer le « Secteur nourricier » situé à l'intersection des avenues Ducharme et Wiseman. La seconde vise la consolidation des plantations du « Secteur façade du pavillon d'accueil » donnant sur l'avenue Outremont. Les objectifs du projet visent à accroître l'aspect floral du parc tout en intégrant une variété de végétaux comestibles sous la canopée des arbres existants. Des travaux complémentaires sont prévus en génie électrique pour améliorer l'éclairage de ce secteur du parc John-F. Kennedy. Tous les sols excavés feront l'objet d'une surveillance environnementale. Les travaux spécifiés visent plus précisément à enlever du gazon dans les zones identifiées, à remplacer le terrain de pétanque existant par un terrain de pétanque double, à installer des surfaces (sentiers) en criblure de pierre, à créer des surfaces en pierre naturelle et des insertions de blocs de pierre en isolés ou en alignement.

Tous les arbres matures existants limitrophes seront préservés dans leur intégralité et une attention particulière sera apportée à leurs systèmes racinaires. Plusieurs de ces arbres sont de très fortes dimensions. L'Adjudicataire devra mettre en place les mesures nécessaires pour garantir la santé des arbres existants en suivant les prescriptions de la Ville concernant la protection des végétaux. Ces mesures seront à maintenir durant tous les travaux. Des préoccupations racinaires devront être coordonnées lors de l'implantation des travaux avec les professionnels et la ville avant les excavations, en particulier pour les travaux en Électricité. Les excavations pour les lits de plantations seront d'une profondeur de 300 mm afin de minimiser la perturbation du sol existant et les racines des arbres matures. Une couche de 150 mm de terreau sera ajoutée au dessus du niveau du sol existant pour obtenir une profondeur requise totale de 450 mm pour les arbustes. Le parc bénéficiera également d'un ajout de mobilier urbain (bancs et tables à pique-nique). À la fin de la réalisation des travaux, une période d'entretien de 1 an sera incluse au mandat afin de favoriser le bon établissement des végétaux proposés conformément aux pratiques usuelles du DTNP-5B

JUSTIFICATION

Afin de procéder à l'embauche d'un entrepreneur pour procéder aux travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John-F-Kennedy dans l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV03, le 17 juin 2024, le Service de bureau de projets a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique SEAO. **Sept (7)** entreprises ont pris le cahier des charges et **Trois (3)** ont déposé une soumission, soit **43 %**. L'ouverture des soumissions a eu lieu à la salle du conseil de l'arrondissement Outremont située au 543 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, H2V 4R2, le jeudi 18 juillet 2024, à 14h01. Les entreprises suivantes ont déposé une proposition, voici les résultats de l'analyse :

Travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de	
2475-AOP-TRV03	
Ouverture: 18 juillet 2024 14h01	
Estimations:	
Dernière estimation réalisée (portion contractuelle)	316 309,83 \$
Éléments optionnels (irrigation)	9 198,00 \$
Contingences design 5%	16 275,39 \$
TOTAL (incluant les taxes):	341 783,22 \$
Soumissions reçues:	
#1 Groupe Damex Inc.	
Soumission (portion contractuelle) + Erreur calcul éclairage 3449,25\$	378 071,14 \$
Éléments optionnels (irrigation)	39 091,50 \$
Contingences design 5%	20 685,67 \$
TOTAL #1 (incluant les taxes):	437 848,31 \$
#2 Les terrassements Multi-Paysages Inc.	
Soumission (portion contractuelle)	390 122,41 \$
Éléments optionnels (irrigation)	55 684,12 \$
Contingences design 5%	22 290,33 \$
TOTAL #2 (incluant les taxes):	468 096,86 \$
#3 Lanco Aménagement Inc.	
Soumission (portion contractuelle)	612 121,15 \$
Éléments optionnels (irrigation)	28 743,76 \$
Contingences design 5%	32 043,25 \$
TOTAL #3 (incluant les taxes):	672 908,16 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	
<i>(la plus basse conforme complète – estimation complète)</i>	96 065,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	
<i>((la plus basse conforme complète – estimation complète) / estimation) x 100</i>	28,10%

Le Groupe Damex Inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire.

Une erreur de calcul a été décelée dans la soumission du Groupe Damex Inc. dans le volet éclairage à l'item II-4A-2501 "Base existante à enlever" du bordereau de soumission. Le montant de 3000\$ (avant taxes) indiqué dans la colonne montant du tableau de soumission n'avait pas intégré au calcul total de cette section. Donc, un montant de 3449,25 (incluant les taxes) a été ajouté au tableau ci-haut.

L'élément optionnel (irrigation) correspondant à 9 198,00 \$ (incluant les taxes) ne sera pas

retenu.

La contingence design 5% de 16 275,39 \$ incluse au bordereau de soumission ne sera pas retenu puisque l'arrondissement engagera ses propres contingences de 10%.

Par conséquent, **le montant final à autoriser pour la portion contractuelle sera de 378 071,14 \$ (incluant les taxes).**

Le retrait du montant des contingences de design ainsi que le montant alloué aux travaux optionnels (irrigation) n'ont aucun impact sur l'ordre des soumissions. Ainsi, le Groupe Damex Inc. demeure le plus bas soumissionnaire conforme.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis afin d'assurer leur conformité. Une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

À la suite de l'ouverture du 18 juillet 2024, le Bureau de projets de l'arrondissement Outremont a effectué l'analyse technique des soumissions. L'écart de 28,10 % au dessus l'estimation démontre que le marché est à la hausse en raison de la période de l'année. Cette période n'est donc pas la meilleure pour obtenir des soumissions compétitives. Les coûts à la hausse identifiés dans l'analyse comparative peuvent s'expliquer en partie par un manque de temps alloués à la préparation des soumissions en raison de cette période achalandée (grands nombres de chantier en cours, préparation des vacances de la construction, personnel en congé). Les soumissionnaires ont possiblement surestimé certains coûts dans le cas où le contrat leur serait attribué. Ces coûts surestimés pourraient compenser une compréhension superficielle du mandat. Une attention particulière devra être apportée à la compréhension du mandat concernant la préservation des arbres existants de la part de l'entrepreneur sélectionné.

Par contre, cet écart semble réaliste en fonction de la nature des travaux et de la tendance du marché actuel.

Ainsi, étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entreprise Groupe Damex Inc. suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV03.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de 437 878,25 \$ (incluant les taxes) incluant le contrat de l'entrepreneur, les contingences et l'enveloppe incidente.

Les dépenses sont détaillées de la façon suivante :

- Portion contractuelle, soit 378 071,14 \$ (incluant les taxes);

- Contingences (10%) : 37 807,11 \$ (incluant les taxes);
- Incidences pour la surveillance des travaux : 22 000 \$ (incluant les taxes).

Le montant affecté pour cette dépense provient du budget participatif de la Ville de Montréal (1^{ère} édition) et du PDI d'arrondissement.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

Ce présent sommaire est directement en lien avec ces cinq (5) priorités suivantes de Montréal 2030:

#2 Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision :

Le présent projet permettra de bonifier les plantations du parc John-F. Kennedy, plus particulièrement pour deux secteurs. Une première bonification vise à créer le « Secteur nourricier » situé à l'intersection des avenues Ducharme et Wiseman. La seconde vise la consolidation des plantations du « Secteur façade du pavillon d'accueil » donnant sur l'avenue Outremont. Les objectifs du projet visent à accroître l'aspect floral du parc tout en intégrant une variété de végétaux comestibles sous la canopée des arbres existants favorisant la biodiversité et l'embellissement du quartier ainsi que la gestion des eaux pluviales.

#6 Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs:

Le présent projet comprenant une grande zone nourricière (arbustes fruitiers et plantes comestibles) permettra de tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs.

#10 Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens a la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision:

Le présent projet est rendu possible grâce au financement du Budget participatif de la ville de Montréal (volet zone nourricière) où la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens est au coeur du processus quant aux choix des projets retenus.

#19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins :

Le projet permettra la bonification du système d'éclairage augmentant ainsi la sécurité et la fonctionnalité du parc et de sa nouvelle zone de vie. L'ajout de mobilier urbain, d'un nouveau terrain de pétanque double, la plantation d'une zone nourricière et l'aménagement de nouveaux sentiers permettra d'offrir à la population un milieu de vie sécuritaire et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins puisque le parc John-F.-Kennedy est situé au coeur du quartier d'Outremont .

#20 Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole :

Par la nouvelle configuration de la zone de vie du parc John-F.-Kennedy à l'intersection des avenues Wiseman et Ducharme, l'ajout de mobilier urbain, d'un nouveau terrain de pétanque double et la plantation d'une zone nourricière, le projet permettra de faire rayonner l'arrondissement Outremont et la métropole et ainsi accroître l'attractivité sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Amélioration de la zone de vie située à l'intersection Wiseman et Ducharme du parc John-f.-Kennedy;
- Nouveaux terrain de pétanque double;
- Ajout de mobilier urbain;
- Bonification du système d'éclairage (sécuritaire et fonctionnel);
- Gestion des eaux pluviales en surface;
- Ajout et bonification du verdissement (zones nourricières);
- Réduction des îlots de chaleur;
- Augmentation de la biodiversité locale;
- Embellissement du quartier;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs étapes de communication seront mises en place durant l'année 2024 afin d'informer la population d'Outremont:

- Communications avant et pendant les travaux sur les réseaux sociaux de l'arrondissement;
- Distribution d'avis en porte-à-porte afin d'informer et de sensibiliser la population riveraine au projet;
- Affichage sur les clôtures de chantiers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat des travaux : Août 2024;
- Début des travaux : septembre 2024;
- Fin des travaux : décembre 2024;
- Période de garantie de 1 an suivant la fin des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme;
- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes;
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres;
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, la directrice du Bureau de projets et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yohann ROUSSEAU
Agent technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

Le : 2024-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée NOBERT
chef(fe) de division - circulation, occupation
domaine public (v-marie et cdn-ndg)



Dossier # : 1245619001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 33 087,86 \$, taxes incluses, pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme Navada Ltée (référence : 1208145002 / CA20 16 0235), majorant ainsi le montant total du contrat de 125 662,51 \$ à 158 750,37 \$, taxes incluses - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont.

ATTENDU QUE le 31 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant 93 223,43 \$, taxes incluses, à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) suite à l'appel d'offres public 20-18287;

ATTENDU QUE l'annexe 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, ajustée de deux pour-cent (2 %) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement;

ATTENDU QUE la première option de renouvellement de 12 mois a été entérinée par le conseil de l'arrondissement lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 4 juillet 2023 pour la période comprise entre le 11 août 2023 et le 11 août 2024;

ATTENDU QUE la deuxième option de renouvellement couvre la période comprise entre le 12 août 2024 et le 11 août 2025;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat accordé à la firme Navada Ltée pour une durée additionnelle de douze (12) mois pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont majore le montant total du contrat de 33 087,86 \$, taxes incluses, pour un total de 158 750,37 \$, taxes incluses;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245619001:

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement;

D'EXERCER la deuxième option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé d'un montant de 33 087,86 \$, taxes incluses, à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense totale de 33 087,86 \$, incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC, pour une période d'un (1) an, soit du 12 août 2024 au 11 août 2025, dans le cadre du contrat accordé à Navada Ltée (réf.: 1239293003 / CA23 16 0206), majorant ainsi le montant du contrat de 125 662,51 \$ à 158 750,37 \$, taxes incluses ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-08-08 15:43

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1245619001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 33 087,86 \$, taxes incluses, pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme Navada Ltée (référence : 1208145002 / CA20 16 0235), majorant ainsi le montant total du contrat de 125 662,51 \$ à 158 750,37 \$, taxes incluses - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont.

CONTENU

CONTEXTE

En 2020 l'arrondissement Outremont a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture de services pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de trois (3) ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune.

Suite à l'analyse du besoin par l'équipe de la direction d'arrondissement adjointe - qualité de vie, il a été décidé de procéder au deuxième renouvellement de l'entente qui viendra à échéance le 11 août 2024.

Le montant du renouvellement de l'entente pour une deuxième période de douze (12) mois est de 33 087,86 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 16 0206 - 1239293003 : Exercer la première option (une (1) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 32 439,08 \$, taxes incluses, pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme Navada Ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 93 223,43 \$ à 125 662,51 \$, taxes incluses. Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

De façon plus précise, le présent dossier décisionnel vise à exercer la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois, prévue au contrat.

Les services comprennent principalement :

- L'entretien complet des systèmes;
- Les inspections préventives périodiques;
- Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

Le contrat prévoit :

- Des visites planifiées d'inspection, d'entretien préventif, de démarrage et de mise à l'arrêt des équipements de production de la glace, d'entretien des tours d'eau, des stations de traitement d'eau et d'entretien des systèmes CVAC.
- Un processus d'entretien préventif pour assurer le fonctionnement optimal des équipements, de prévenir les bris, d'assurer le maintien de la durée de vie prévue des équipements, de contrôler les coûts énergétiques liés tout en s'assurant des niveaux de confort requis.
- Un service en dehors des heures régulières et une disponibilité lors de situations urgentes.

JUSTIFICATION

Conformément aux documents de l'appel d'offres # 20-18287, le contrat permet une option de renouvellement de DEUX (2) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois chacune. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer la deuxième option de renouvellement, et ce, selon les termes et conditions stipulés dans le contrat.

Les raisons nous incitant à recommander l'exercice de l'option de renouvellement, sont principalement :

- La poursuite d'une saine gestion contractuelle;
- Le maintien des prix obtenus lors de l'appel d'offre initial;
- La satisfaction du service rendu par le fournisseur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de DEUX POUR CENT (2%) pour la période visée par le renouvellement, conformément aux modalités prévues à l'item 2.03.02.

- Le montant de la dernière année (2023-2024) du contrat était de 32 439,08 \$, taxes incluses.
- Le montant pour la deuxième année (2024-2025) de renouvellement sera de 33 087,86 \$, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

Le présent sommaire est directement en lien avec ces trois (3) priorités du plan stratégique Montréal 2030:

#09: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Le Centre communautaire intergénérationnel (CCI) propose différentes activités sportives et communautaires. On y retrouve des salles de réception, un studio de danse, des studios de musique, des organismes communautaires ainsi qu'un café-rencontre. Le centre abrite notamment l'aréna d'Outremont.

#19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

En plus d'être un lieu rassembleur pour toutes les générations d'Outremont, le CCI offre une programmation sports et loisirs pour tous les goûts et tous les âges.

#20: Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

L'entretien et le maintien des équipements nécessaires au fonctionnement de l'aréna, permettra de faire rayonner l'arrondissement d'Outremont et la métropole, et ainsi accroître l'attractivité sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit d'un bâtiment qui exige ce type de service d'entretien.

Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements mécaniques ainsi que la poursuite des opérations régulières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 10 août 2020;

- Fin du contrat : 10 août 2023;
- Première option de renouvellement: 12 mois, du 11 août 2023 au 11 août 2024;
- Deuxième option de renouvellement: 12 mois du 12 août 2024 au 11 août 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Hanane BELKASS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent Julien GUINDON
agent(e) technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-22

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1245619002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 76 181,21 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service d'entretien, réparation et maintenance système chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques, dans le cadre du contrat accordé à la firme Black & McDonald Limited suite à l'appel d'offres public 20-18089 (référence : CA20 16 0196 / 1208145001), majorant ainsi le montant total du contrat de 276 351,29 \$ à 352 532,50 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU QUE le 2 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant de 203 078,04 \$, taxes incluses, à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, suite à l'appel d'offres public 20-18089 (référence : CA20 16 0196 / 1208145001) ;

ATTENDU QUE l'annexe 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, ajustée selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement ;

ATTENDU QUE pour la deuxième option de renouvellement couvrant la période comprise entre le 16 juillet 2024 et le 15 juillet 2025, l'IPC s'élève à 3,97 % ;

ATTENDU QUE le 2 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant de 203 078,04 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE le 6 juin 2023, le conseil a autorisé la première option de renouvellement au

montant de 73 273,25 \$, taxes incluses ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245619002.

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'EXERCER la deuxième option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé d'un montant de 76 181,21 \$, taxes incluses, à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense totale de 76 181,21 \$, incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC, pour une période d'un (1) an, soit du 16 juillet 2024 au 15 juillet 2025 pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-08-08 15:32

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1245619002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 76 181,21 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service d'entretien, réparation et maintenance système chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques, dans le cadre du contrat accordé à la firme Black & McDonald Limited suite à l'appel d'offres public 20-18089 (référence : CA20 16 0196 / 1208145001), majorant ainsi le montant total du contrat de 276 351,29 \$ à 352 532,50 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

En 2020 l'arrondissement Outremont a procédé au lancement de l'appel d'offres public # 20-18089 ayant pour objet la fourniture de service d'entretien, réparation et maintenance système chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques, pour une durée de trois (3) ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune. Suite à l'analyse du besoin par l'équipe de la direction d'arrondissement adjointe - qualité de vie, il a été décidé de procéder au renouvellement de l'entente qui viendra à échéance le 15 juillet 2024. Le montant du renouvellement de l'entente pour une période de douze (12) mois est de 76 181.21 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 16 0168 - GDD 1239293002
 Exercer l'option du premier renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 73 273,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service d'entretien, réparation et maintenance système chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques, dans le cadre du contrat accordé à la firme Black & McDonald, majorant ainsi le montant total du contrat de 203 078,04 \$ à 276 351,29

\$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CA20 16 0196 - GDD 1208145001

Octroyer un contrat d'un montant de 203 078,04 \$ (taxes incluses) à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) suite à l'appel d'offres public 20-18089.

DESCRIPTION

De façon plus précise, le présent dossier décisionnel vise à exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois, prévue au contrat.

Les services comprennent principalement :

- L'entretien complet systèmes;
- Les inspections préventives périodiques ;
- Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

Black & McDonald Limitée interviendra sur tous les systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques situés aux endroits suivants :

- Centre communautaire intergénérationnel - Aréna (999 Avenue McEachran)
- Mairie et bureaux d'arrondissement (543 chemin de la côte Sainte Catherine)
- Salle du conseil d'arrondissement (530-544 avenue Davaar)
- Piscine J.F. Kennedy (860, avenue Outremont)
- Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'art d'Outremont (41 avenue Saint-Just)
- Cour de service (600 avenue de la Gare-de-triage)
- Direction d'arrondissement adjoint Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif (1431 et 1435 Van Horne)

Black & McDonald Limitée interviendra sur tous les systèmes de chauffage au gaz situés aux endroits suivants :

- Mairie et bureaux d'arrondissement (543 chemin de la côte Sainte Catherine)
- Salle du conseil de l'arrondissement (530 -544, avenue Davaar)
- Cour de service (600, avenue de la Gare-de-triage)
- Chalet du parc St-Viateur (565, avenue Bloomfield)
- Centre communautaire intergénérationnel (999 Avenue McEachran)
- Pavillon Piscine J.F. Kennedy (860, avenue Outremont)
- Direction d'arrondissement adjoint Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif (1431 et 1435 Van Horne)

L'entretien, la réparation et la surveillance sur demande, des systèmes électriques et électroniques reliés au chauffage, font partie de la présente soumission, que ce soit le jour, la nuit, la fin de semaine et/ou les jours fériés.

JUSTIFICATION

Conformément aux documents de l'appel d'offres 20-18089, le contrat permet une option de renouvellement de DEUX (2) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois chacune. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer la première option de renouvellement, et ce, selon les termes et conditions stipulés dans le contrat.

Les raisons nous incitant à recommander l'exercice de l'option de renouvellement, sont principalement :

- La poursuite d'une saine gestion contractuelle;
- Le maintien des prix obtenus lors de l'appel d'offre initial;
- La satisfaction du service rendu par le fournisseur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément aux modalités prévues à l'annexe 2.03.02.

- Le montant de la dernière année prévue au contrat est de 73 273.25 \$ taxes incluses.
- Le pourcentage d'indexation déterminé est de 3,97 %.
- Le montant pour la deuxième année de renouvellement est de 76 181.21\$ \$ taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

#09: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Les bâtiments concernés proposent différentes activités sportives et communautaires.

#19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Le maintien ainsi que l'entretien des systèmes en Chauffage, Climatisation et Ventilation des bâtiments concernés permet des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité aux citoyens.

#20: Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

L'entretien et le maintien des équipements nécessaires au fonctionnement de ses bâtiments publics, permettra de faire rayonner l'arrondissement d'Outremont et la métropole, et ainsi accroître l'attractivité sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours exigé ce type de service périodique.

Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 14 juillet 2020;

- Fin du contrat : 14 juillet 2023;
- Première option de renouvellement: 12 mois, du 15 juillet 2023 au 15 juillet 2024;
- Deuxième option de renouvellement: 12 mois du 16 juillet 2024 au 15 juillet 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent Julien GUINDON
agent(e) technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

Le : 2024-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée NOBERT
chef(fe) de division - circulation, occupation
domaine public (v-marie et cdn-ndg)



Dossier # : 1245619003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 282 399,08 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 215 532,89 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE le 31 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant de 657 622,51 \$, taxes incluses, à Service d'entretien Global enr. pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, suite à l'appel d'offres public 20-18274;

ATTENDU QUE le 8 août 2023, le conseil a autorisé la première option de renouvellement au montant de 275 511,30 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE l'annexe 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, ajustée de deux pourcent (2,5 %) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement;

ATTENDU QUE la deuxième option de renouvellement couvre la période comprise entre le 12 août 2024 et le 11 août 2025;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat accordé à la firme 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global) pour une durée additionnelle de douze (12) mois pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont majore le montant total du contrat de 282 399,08 \$, taxes incluses, pour un total de 1 215 532,89 \$, taxes incluses;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245619003.

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'EXERCER la deuxième option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé d'un montant de 282 399,08 \$, taxes incluses, à 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global) pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont ;

D'AUTORISER une dépense totale de 282 399,08 \$, incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC de 2.5 %, pour une période d'un (1) an, soit du 12 août 2024 au 11 août 2025, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Global enr. (réf. : 1208145003, résolution : CA20 16 0236), majorant ainsi le montant du contrat de 933 133,81 \$ à 1 215 532,89 \$, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2024-08-08 15:30
------------------	--------------------------	---------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1245619003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 282 399,08 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 215 532,89 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

En 2020 l'arrondissement d'Outremont a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture de services pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de trois (3) ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune.

Suite à l'analyse des besoins des différentes directions de l'arrondissement, il a été décidé de procéder au renouvellement de l'entente en y apportant des modifications qui ne changent pas la nature du contrat. Ces demandes de modifications ont été validées par le service d'approvisionnement de la ville centre. Les modifications concernent principalement le nombre d'heures allouées à l'entretien de certains bâtiments: augmentation du nombre d'heures pour la bibliothèque Robert-Bourassa en raison des récentes rénovations et réduction du nombre d'heures pour la cour de services et du 1431 Van Horne.

Les horaires de travail ont été modifiés pour certains bâtiments et quelques tâches ont été revues.

En 2023, l'arrondissement d'Outremont a procédé à la première option de renouvellement incluant les modifications suggérées au contrat.

Le premier renouvellement viendra à échéance le 11 août 2024.

Le montant du renouvellement de l'entente pour une période de douze (12) mois est de 275 511,30 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 16 0233 - Séance du 8 août 2023 - GDD 1239293004

Exercer la première option (une (1) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 275 511,30 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme Service d'entretien Global enr, majorant ainsi le montant total du contrat de 933 133,81 \$, taxes incluses. Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CA20 16 0236 - Séance du 31 juillet 2020 - GDD 1208145003

Octroyer un contrat d'un montant de 657 622,51\$ (taxes incluses) à Service d'entretien Global pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18274 (4 soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux suivants :

- Mairie et bureaux d'arrondissement (543 chemin de la côte Sainte Catherine);
- Salle du conseil d'arrondissement (530 avenue Davaar);
- Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'art d'Outremont (41 avenue Saint-Just);
- Cour de service (600 avenue de la Gare-de-triage);
- Direction d'arrondissement adjointe Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif (1431 Van Horne).

JUSTIFICATION

Conformément aux documents de l'appel d'offres 20-18284, le contrat permet une option de renouvellement de DEUX (2) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois chacune. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer la deuxième option de renouvellement, et ce, selon les termes et conditions stipulés dans le contrat.

Les raisons nous incitant à recommander l'exercice de l'option de renouvellement, sont principalement :

- La poursuite d'une saine gestion contractuelle;
- Le maintien des prix obtenus lors de l'appel d'offre initial;
- La satisfaction du service rendu par le fournisseur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement qui seront augmentés ou diminués du même pourcentage que celui accordé au décret du Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics., conformément aux modalités prévues à l'annexe 2.03.02.

- Le pourcentage d'indexation convenu avec l'entreprise est de 2,5%.
- Le montant de la dernière année prévue au contrat est de 275 511.30 \$

taxes incluses

- Le montant pour l'année de renouvellement (incluant les modifications) est de 282 399,08 \$, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

#09: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Les bâtiments concernés proposent différentes activités sportives et communautaires.

#19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

L'entretien ménager des bâtiments concernés permet des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité aux citoyens.

#20: Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

L'entretien ménager nécessaires au fonctionnement de ses bâtiments publics, permettra de faire rayonner l'arrondissement d'Outremont et la métropole, et ainsi accroître l'attractivité sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours exigé ce type de service périodique.

Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 10 août 2020

- Fin du contrat : 10 août 2023
- Première option de renouvellement: 12 mois, du 11 août 2023 au 11 août 2024;
- Deuxième option de renouvellement: 12 mois du 12 août 2024 au 11 août 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent Julien GUINDON
agent(e) technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-25

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée NOBERT
chef(fe) de division - circulation, occupation
domaine public (v-marie et cdn-ndg)



Dossier # : 1240219006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2024

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2024.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-08-08 15:56

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1240219006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 160162 - 1246131022 : Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2024

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2024.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, prévoyant ce qui suit :

" Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

Le : 2024-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1240219007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2024

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2024.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-08-08 15:55

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1240219007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2024

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 160163 - 1246131023 : Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2024.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour le mois de juin 2024.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.
Référence - Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460), prévoyant ce qui suit:

" Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

Le : 2024-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1240219008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2024

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2024.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-08-08 15:54

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1240219008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2024

CONTENU

CONTEXTE

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains bien et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels ;

- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un fournisseur, pour l'achat de biens et services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau. Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 160164 - 1246131020 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2024.

DESCRIPTION

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2024.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

" Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
Secrétaire-rechercheuse

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

Le : 2024-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1240219009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2024

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2024.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2024-08-08 15:52
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1240219009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2024

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 160165 - 1246131025 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2024.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2024.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

Le : 2024-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1246723001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement du lot 1 351 563 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc-école pour l'école Lajoie situé au 1276, avenue Lajoie. Aucune dépense n'est associée à ce transfert de compétence puisque la valeur aux livres est de 0 \$

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246723001;

Il est recommandé :

D'AUTORISER le transfert du lot 1 351 563 du domaine privé de la Ville au domaine public de la Ville.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-08-08 15:37

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1246723001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement du lot 1 351 563 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc-école pour l'école Lajoie situé au 1276, avenue Lajoie. Aucune dépense n'est associée à ce transfert de compétence puisque la valeur aux livres est de 0 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois (CSSMB), à la suite de l'agrandissement de l'école Lajoie située au 1276, avenue Lajoie, désire agrandir la cour afin de répondre aux besoins grandissants de sa clientèle et à l'augmentation de celle-ci.

Le lot 1 351 563, localisé sur l'avenue Champagneur est adjacent à la cour de l'école Lajoie qui est présentement utilisée par l'école de façon temporaire.

L'Arrondissement souhaite offrir l'utilisation du lot 1 351 563 à la population de la Ville et à la clientèle de l'école Lajoie.

Ce lot appartient actuellement à la Ville de Montréal, mais se situe dans le domaine privé de la Ville et doit être versé au domaine public afin d'être accessible au public et être utilisé à des fins de parc-école. La superficie totale du lot est de 490,1 mètres carrés.

Avant de signer une entente avec la CSSMB, l'Arrondissement doit verser le lot 1 351 563 du domaine *privé* de la Ville au domaine *public* de la Ville. L'aménagement et l'entretien du terrain seront la responsabilité de la CSSMB dans le futur.

L'agence de mobilité durable n'utilise plus le terrain comme stationnement depuis 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

120777601 - Adoption - Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone PB-14 à même la zone RB-8 afin de permettre la création d'un parc-école

DESCRIPTION

Puisque le lot 1 351 563 est un lot du domaine privé de la Ville, la valeur aux livres de ce lot

doit être versée à la ville centre. Suivant une vérification faite auprès du Service de la stratégie immobilière (SSI), la valeur aux livres du lot 1 351 563 est à 0 \$.

Le lot 1 351 563 est situé dans la catégorie d'usage institutionnel (PB-14). Puisque le parc-école restera pour l'utilisation principale de l'école et de la population montréalaise, aucune modification réglementaire n'est nécessaire.

JUSTIFICATION

Considérant que le versement du lot 1 351 563 dans le domaine public de la Ville permettra à terme, à la suite de la signature d'une entente, d'agrandir la cour d'école et par le fait même permettre d'ajouter un espace public pour la population montréalaise.

La Direction de la gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets est favorable au transfert.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction ne représente aucune dépense, par conséquent, aucune intervention financière n'est requise dans ce dossier.

Lot: 1 351 563

IMM ID : 2843

Catégorie d'immeuble : Terrains vacants

Superficie du terrain : 490.1 m²

Coût aux livres en date du 19/06/2024: 0 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque ce terrain permettra à la population montréalaise de venir utiliser ce parc-école dans les heures permises par la réglementation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra l'utilisation de ce terrain pour une plus grande partie de la population montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 13 août 2024

Signature d'une Entente avec la CSSMB pour l'aménagement du lot 1 351 563.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis-Guy HÉNAULT, Service de la stratégie immobilière
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

Marie PARENT, 25 juillet 2024
Louis-Guy HÉNAULT, 22 juillet 2024
Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, 18 juillet 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine AYOTTE
Cheffe d'équipe - conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jean-François LEBRUN
Chef de division

Le : 2024-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1245069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à ajouter cent trente-cinq (135) parcomètres dits "mixtes" aux abords des avenues Bernard et Van Horne sur les avenues Davaar, McEachran, Dollard, Stuart, Wiseman, Outremont, Champagneur, Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069013;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter cent trente-cinq (135) parcomètres dits "mixtes" aux abords des avenues Bernard et Van Horne sur les avenues Davaar, McEachran, Dollard, Stuart, Wiseman, Outremont, Champagneur, Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher.

Signé par Anne-Marie POITRAS Le 2024-06-27 15:42

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Outremont , Daa Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1245069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à ajouter cent trente-cinq (135) parcomètres dits "mixtes" aux abords des avenues Bernard et Van Horne sur les avenues Davaar, McEachran, Dollard, Stuart, Wiseman, Outremont, Champagneur, Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher

CONTENU

CONTEXTE

Afin de faciliter l'application des règles de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont, l'Agence de mobilité durable (AMD) a suggéré que de nouveaux espaces de stationnement régis par parcomètre soient implantés dans notre arrondissement tout en partageant les revenus nets issus de ces parcomètres et dont un pourcentage (65 %) reviendrait à l'arrondissement. De plus, ces nouveaux espaces tarifés dits «mixtes» permettraient aux détenteurs de permis de résidant de s'y stationner gratuitement.

Une première phase d'implantation aux abords de l'avenue Laurier a été réalisée et complétée au mois de novembre 2023.

Puisqu'aucune plainte de la part des résidants n'a été reçue à l'arrondissement suite à l'implantation de cette première phase, une deuxième première phase d'implantation aux abords des avenues Bernard et Van Horne serait donc maintenant envisagée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 - 160311 - Adoption sans changement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet de ce règlement vise à ajouter trente-trois (33) parcomètres dits "mixtes" aux abords de l'avenue Laurier, sur les avenues de l'Épée, Durocher, Édouard-Charles et Querbes - *Référence: GDD 1235069037*

DESCRIPTION

Aux fins de la mise à jour de l'annexe «H» du Règlement 1171, des modifications sont requises sur les avenues suivantes :

- avenue Bloomfield
- avenue Champagneur
- avenue Davaar
- **avenue de l'Épée**
- avenue Dollard
- avenue Durocher
- avenue McEachran
- avenue Outremont
- avenue Querbes
- avenue Stuart

JUSTIFICATION

- Assurer une meilleure compréhension des places de stationnement disponibles pour la clientèle des commerces et les détenteurs de permis de résidants;
- Favoriser une planification locale du stationnement qui prend en compte les orientations en matière de mobilité durable, de la vitalité économique et de qualité de vie des citoyens;
- Accroître les revenus issus de la tarification du stationnement sur rue par une formule simple et durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Partage des revenus nets issus des nouveaux espaces tarifés sur rue : 65% pour les arrondissements

Estimation des revenus 2024 de l'arrondissement établis par l'*Agence de mobilité* de tous les parcomètres dits "mixtes" : 70 500 \$

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 03 juillet 2024

Adoption de règlement : 13 août 2024

Implantation : septembre / octobre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Avis du Service de l'urbanisme et de la mobilité

En vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements* (08-055) et au vu des informations qui lui ont été soumises par l'arrondissement et l'Agence de mobilité durable concernant les interventions au présent dossier, le Service de l'urbanisme et de la mobilité émet un avis:

Favorable sans condition

Date: 27 juin 2024

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Guerda PHILISTIN, Outremont

Manon PAWLAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Julie DESJARDINS, 25 juin 2024

Manon PAWLAS, 21 juin 2024

Guerda PHILISTIN, 20 juin 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT

B. Urb., Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-08

Sonia VIBERT

directeur(-trice) bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT

directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1245069018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631) - L'objet du règlement vise à préciser les modalités reliées à la délivrance des permis de stationnement pour les motos, cyclomoteurs et scooters

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069018;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à préciser les modalités reliées à la délivrance des permis de stationnement pour les motos, les cyclomoteurs et les scooters prévues au Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ainsi qu'au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631).

Signé par Anne-Marie POITRAS Le 2024-06-27 16:23

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Outremont , Daa Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1245069018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631) - L'objet du règlement vise à préciser les modalités reliées à la délivrance des permis de stationnement pour les motos, cyclomoteurs et scooters

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer la procédure entourant l'émission des permis de stationnement, un amendement doit être apporté au Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631) afin d'y préciser les modalités reliées à la délivrance des permis de stationnement pour les motos, cyclomoteurs et scooters.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Règlement 1171

Chapitre I

Interprétation et application

1.1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par les mots :

1.1.21. Véhicule

Un véhicule automobile, un véhicule de commerce, un véhicule de promenade, un véhicule-outil, un véhicule lourd ou un véhicule routier au sens du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2) ainsi qu'une moto, un cyclomoteur, un scooter, une motoneige, un véhicule tout terrain motorisé ou tout autre véhicule motorisé destinés à circuler en dehors des chemins publics au sens de la *Loi*

sur les véhicules hors route (L.R.Q., Chapitre V-1.2).

Chapitre VIII

Immobilisation et stationnement

8.1. Abrogé

8.2. Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule incluant une moto, un cyclomoteur et un scooter sur les voies publiques aux heures et endroits prévus aux annexes « H » « H.1 » et « H.2 ».

8.2.1. Il est interdit de stationner un véhicule incluant une moto, un cyclomoteur et un scooter sur les voies publiques aux heures et endroits réservés prévus aux annexes « H » « H.1 » et « H.2 », à moins de détenir un permis délivré conformément au chapitre VIII.I.

Manière de stationner

Le propriétaire ou le conducteur d'un véhicule incluant une moto, un cyclomoteur et un scooter doit le stationner de façon à n'occuper qu'un seul espace, sans empiéter sur l'espace voisin.

Il est défendu de stationner un véhicule incluant une moto, un cyclomoteur et un scooter dans une position autre que celle le plaçant entièrement dans l'espace désigné à cet effet.

Aux fins de déterminer la durée de stationnement maximale établie à deux heures, tout véhicule incluant moto, cyclomoteur et scooter sans permis de stationnement valide, stationné puis déplacé dans le même tronçon de rue sera considéré comme ayant stationné de façon continue.

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)

CHAPITRE II

GESTION DU TERRITOIRE, DU PATRIMOINE ET SERVICES DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

SECTION I

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Sous-section II – Permis de stationnement

22. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement sur la voie publique réservé aux résidents (permis) sont de :

1° Permis délivré entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, valide jusqu'au 30 septembre de la même année :

a) 107,12 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;

b) 107,12 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;

c) 128,54 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;

d) 149,97 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus ;

e) 294,58 \$ par permis supplémentaire délivré pour la même adresse à l'exception d'une moto, d'un cyclomoteur et d'un scooter dont le prix est prévu à l'alinéa b).

2° Permis délivré entre le 1^{er} avril et le 30 juin, valide jusqu'au 30 septembre de la même année :

a) 53,56 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;

b) 53,56 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;

c) 64,27 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;

d) 74,98 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus ;

e) 147,30 \$ par permis supplémentaire délivré pour la même adresse à l'exception d'une moto, d'un cyclomoteur et d'un scooter dont le prix est prévu à l'alinéa b).

3° Permis délivré entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre, valide jusqu'au 30 septembre de l'année suivante :

a) 107,12 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;

b) 107,12 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;

c) 128,54 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;

d) 149,97 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus ;

e) 294,58 \$ par permis supplémentaire délivré pour la même adresse à l'exception d'une moto, d'un cyclomoteur et d'un scooter dont le prix est prévu à l'alinéa b).

Dans le cas où pour une même adresse, plus d'un véhicule dispose d'un permis SRRR et que ces véhicules sont classés dans des catégories de tarification différentes dû à leur cylindrée, le véhicule le plus écoénergétique est présumé être le premier et bénéficiera de son tarif correspondant. Les frais pour tout autre véhicule seront ceux prévus au sous-paragraphe e) des paragraphes 1, 2

ou 3 du présent article en fonction du mois de délivrance du permis.

23. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement pour les ménages à faible revenu sont établis à 50 % des frais prévus aux sous-paragraphes a) à d) des paragraphes 1 à 3 du premier alinéa de l'article 22. Cette réduction ne s'applique qu'au premier véhicule.

Dans le cas où, pour une même adresse visée par un tel permis, plus d'un véhicule dispose d'un permis SRRR et que ces véhicules sont classés dans des catégories de tarification différentes dû à leur cylindrée, le véhicule le plus écoénergétique est présumé être le premier et bénéficiera du tarif établi à l'alinéa précédent. Les frais pour tout autre véhicule seront ceux prévus au sous-paragraphe e) des paragraphes 1, 2 ou 3 de l'article 22 en fonction du mois de délivrance du permis.

24. Les frais exigibles aux sous-paragraphes a) à c) des paragraphes 1 à 3 du premier alinéa de l'article 22 sont applicables pour la délivrance d'un permis de stationnement pour le détenteur d'un certificat d'occupation valide émis par l'arrondissement d'Outremont.

Un maximum de deux (2) permis peuvent être émis par établissement détenant un certificat d'occupation valide émis par l'arrondissement.

Advenant l'émission de deux (2) permis aux fins du présent article, si les véhicules sont classés dans des catégories de tarification différentes dû à leur cylindrée, le véhicule le plus écoénergétique est présumé être le premier et bénéficiera du tarif établi aux sous-paragraphes a) à d) des paragraphes 1 à 3 du premier alinéa de l'article 22 en fonction du mois de délivrance du permis. Pour le second véhicule, les frais exigibles seront ceux prévus au sous-paragraphe e) des paragraphes 1, 2 ou 3 de l'article 22 en fonction du mois de délivrance du permis.

25. Les frais exigibles aux sous-paragraphes a) à d) des paragraphes 1 à 3 du premier alinéa de l'article 22 sont applicables pour la délivrance d'un permis de stationnement pour un véhicule présentant un lettrage permanent l'identifiant clairement à l'usage et au nom d'un établissement détenant un certificat d'occupation valide émis par l'arrondissement.

Si l'établissement dispose de plus d'un véhicule lettré et que ces véhicules sont classés dans des catégories différentes, le véhicule le plus écoénergétique est présumé être le premier et bénéficiera de son tarif correspondant. Les frais pour tout autre véhicule seront ceux prévus au sous-paragraphe e) des paragraphes 1 à 3.

Un maximum de quatre (4) véhicules lettrés par établissement détenteur d'un certificat d'occupation valide émis par l'arrondissement peuvent bénéficier d'un permis.

26. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement pour service de soins à domicile (410 - SSAD) sont de 33,21 \$.

27. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis annuel de stationnement du secteur numéro 1 sur la voie publique réservé aux employés œuvrant dans un établissement scolaire relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys situé dans l'arrondissement d'Outremont sont de :

- a) 107,12 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;
- b) 107,12 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;
- c) 128,54 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;
- d) 149,97 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

28 Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis annuel de stationnement du secteur numéro 1 sur la voie publique réservé aux employés œuvrant dans un Centre de la Petite Enfance (CPE) ou une garderie situés dans l'arrondissement d'Outremont subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille sont de :

- a) 53,56 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;
- b) 53,56 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;
- c) 64,27 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;
- d) 74,98 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

29. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis annuel de stationnement du secteur numéro 1 sur la voie publique réservé aux non résidants œuvrant dans un des cinq (5) organismes à but non lucratif (OBNL) détenteurs énoncés dans le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* numéro 1171 de l'arrondissement d'Outremont sont de :

- a) 107,12 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;
- b) 107,12 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;
- c) 128,54 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;
- d) 149,97 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

29.1. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis annuel de stationnement du secteur numéro 1 sur la voie publique réservé aux employés œuvrant dans l'arrondissement d'Outremont sont de :

- a) 249,60 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;
- b) 249,60 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;

- c) 312,00 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;
- d) 364,00 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

29.2. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis annuel de stationnement du secteur numéro 1 sur la voie publique réservé aux employés œuvrant dans des établissements scolaires de niveaux maternel, primaire, secondaire et collégial :

- a) 249,60 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;
- b) 249,60 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;
- c) 312,00 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;
- d) 364,00 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

29.3. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis semi-annuel de stationnement du secteur numéro 1 sur la voie publique réservé aux employés œuvrant dans l'arrondissement d'Outremont sont de :

- a) 124,80 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;
- b) 124,80 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;
- c) 156,00 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;
- d) 182,00 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

29.4. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis semi-annuel de stationnement du secteur numéro 1 sur la voie publique réservé aux employés œuvrant dans des établissements scolaires de niveaux maternel, primaire, secondaire et collégial :

- a) 124,80 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;
- b) 124,80 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;
- c) 156,00 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;
- d) 82,00 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

29.5 Les frais exigibles pour l'émission d'un permis mensuel de stationnement du secteur

numéro 1 sont de 187,20 \$ par mois.

29.6. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis mensuel de stationnement du secteur numéro 1 sur la voie publique réservé aux employés œuvrant dans un établissement scolaire relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys situé dans l'arrondissement d'Outremont sont de :

- a) 8,94 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;
- b) 8,94 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;
- c) 10,71 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;
- d) 12,69 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

29.7. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis mensuel de stationnement du secteur numéro 1 sur la voie publique réservé aux employés œuvrant dans un Centre de la Petite Enfance (CPE) ou une garderie situés dans l'arrondissement d'Outremont subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille sont de :

- a) 4,78 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;
- b) 5,36 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;
- c) 5,36 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;
- d) 6,34 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

29.8. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis mensuel de stationnement sur la voie publique réservé aux employés œuvrant dans l'arrondissement d'Outremont sont de :

- a) 24,96 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;
- b) 24,96 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;
- c) 31,20 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;
- d) 36,40 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

29.9. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis mensuel de stationnement sur la voie publique réservé aux employés œuvrant dans des établissements scolaires de niveaux maternel, primaire, secondaire et collégial :

- a) 24,96 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée

inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite ;

b) 249,60 \$ pour une moto, un cyclomoteur, un scooter ;

c) 31,20 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres ;

d) 36,40 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus.

29.10. Les frais exigibles pour l'émission d'un permis journalier de stationnement dans les zones de stationnement d'une durée maximale de 2 heures sont de 15,60 \$ par jour.

Malgré l'alinéa précédent,

a) chaque adresse résidentielle sur le territoire de l'arrondissement peut obtenir sans frais, uniquement via la plateforme électronique, un maximum de cinquante (50) permis journaliers par année civile. Les frais exigibles au premier alinéa du présent article sont exigibles pour l'obtention d'un permis journalier au-delà du maximum annuel établi par adresse ;

b) chaque résidence pour personnes âgées sise aux adresses suivantes 585, avenue Outremont, 1000 et 1040, avenue Rockland et 60, avenue Willowdale peut obtenir sans frais, uniquement via la plateforme électronique, un maximum de deux (2) permis journaliers par jour pour les proches aidants. Les frais exigibles au premier alinéa du présent article sont exigibles pour l'obtention d'un permis journalier au-delà du maximum des deux (2) permis gratuits par résidence prévu au présent paragraphe.

c) les établissements scolaires relevant du Centre de services solaire Marguerite-Bourgeoys sis aux adresses suivantes : 1276, avenue Lajoie, 1475, avenue Lajoie, 46, avenue Vincent d'Indy, 215, avenue Bloomfield et 475 avenue Bloomfield peuvent obtenir sans frais, uniquement via la plateforme électronique, un maximum annuel de 3 650 permis journaliers par établissement. Les frais exigibles au premier alinéa du présent article sont exigibles pour l'obtention d'un permis journalier au-delà du maximum annuel établi par adresse.

d) les Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille peuvent obtenir sans frais, jusqu'au 1^{er} novembre 2023 et uniquement via la plateforme électronique, un nombre de 730 permis journaliers supplémentaires par établissement. Les frais exigibles au premier alinéa du présent article sont exigibles pour l'obtention d'un permis journalier au-delà du maximum annuel établi par adresse.

L'alinéa précédent ne s'applique pas aux permis journaliers émis en format papier.

29.11 Les frais exigibles pour l'émission d'un permis journalier de stationnement dans les zones de stationnement d'une durée maximale de 2 heures sont de 3,12 \$ par jour pour les personnes de 65 ans et plus inscrites à une activité offerte au Centre communautaire et intergénérationnel (CCI) et ce, à raison d'un maximum de 100 permis journaliers par année par personne. Les permis annuels sont valides du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

30. Les frais exigibles pour la réservation d'un espace de stationnement tarifé sont de 29,43 \$ par jour pour chaque unité.

31. Les frais exigibles concernant le stationnement au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) sont les suivants :

1^o 29,99 \$ par session pour un utilisateur inscrit à un cours ;

2^o 9,64 \$ pour un permis perdu.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun financement n'est nécessaire pour cet amendement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 03 juillet 2024

Adoption de règlement : 13 août 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Guerda PHILISTIN, Outremont

Lecture :

Guerda PHILISTIN, 20 juin 2024
Julie DESJARDINS, 19 juin 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

Le : 2024-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1248208013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'accepter, en vertu de l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - 17-055, le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 293 675,90 \$ relative à l'ajustement de frais des parcs pour la délivrance d'un permis de transformation consistant à l'ajout de 37 logements supplémentaires pour un bâtiment mixte de 6 étages comportant un local commercial au rez-de-chaussée situé au 1222, avenue Van Horne

ATTENDU QUE le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté, avec les changements, le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* qui a pris effet 12 mois après la date de son entrée en vigueur, soit le 19 juin 2018;

ATTENDU QU'UNE demande de permis de transformation a été déposée auprès de la Division urbanisme, permis et inspection le 24 octobre 2022 pour l'ajout de 37 logements au bâtiment originale pour un bâtiment résidentiel de 6 étages et de 37 logements situés au 1222, avenue Van Horne;

ATTENDU QUE les dispositions du *Règlement 17-055* s'appliquent à la demande de permis de transformation en vertu de l'article 5 dudit règlement prévoyant que préalablement à la délivrance d'un permis de transformation visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208013;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement;

D'ACCEPTER, en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, le versement d'une somme compensatoire de 293 675,90 \$ équivalente à 10 % de la valeur du

site conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

DE VERSER cette contribution au fonds des parcs de l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-08-08 15:39

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1248208013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'accepter, en vertu de l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - 17-055, le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 293 675,90 \$ relative à l'ajustement de frais des parcs pour la délivrance d'un permis de transformation consistant à l'ajout de 37 logements supplémentaires pour un bâtiment mixte de 6 étages comportant un local commercial au rez-de-chaussée situé au 1222, avenue Van Horne

CONTENU

CONTEXTE

Le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté, avec les changements, le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*. Il est à noter que celui-ci prend effet 12 mois après la date de son entrée en vigueur, soit le 19 juin 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

à vérifier: PIIA

DESCRIPTION

Une demande de permis de transformation a été déposée auprès de la Division urbanisme, permis et inspection le 10 octobre 2022 pour l'ajout de 37 unités d'habitation au bâtiment situé au 1222, avenue Van Horne. La demande est un projet de redéveloppement au sens du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, ce qui signifie qu'une somme compensatoire devra être versée au fond des parcs de l'arrondissement avant l'émission du permis de construction.

JUSTIFICATION

Les dispositions du *Règlement 17-055* s'appliquent à la demande de permis de transformation actuel en vertu de l'article 5 :

Article 5. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire (...)

Article 2. Les dispositions du présent règlement s'appliquent à :

1° toute demande de permis de lotissement visant l'approbation d'une opération cadastrale ayant pour effet de morceler un lot;

2° toute demande de permis de construction relative à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un terrain dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, mais qui, sans cette rénovation cadastrale, aurait occasionné des frais de parc;

3° toute demande de permis de construction visant la réalisation d'un projet de redéveloppement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le *Règlement 17-055 - Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels* sur le territoire de la Ville de Montréal prévoit le calcul du montant comme suit :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés – nombre de logements sociaux et communautaires – nombre de logements de 3 chambres et plus).

Valeur du site = 3 533 000,00 \$

Nombre total de logement: 37

Nombre total de logement 3 chambres et plus: 0

Ajustement valeur du site: % résidentiel du projet = $2021.9 / 2432.6 = 0.831 = 83.1\%$

83.1% de 3 533 000\$ = 2 936 759.04\$

10% de la valeur ajustée du site = 293 675,90 \$

Calcul: $(293\ 675.90 / 37) \times (37 - 0 - 0) = 293\ 675.90\$$

La somme de 293 675,90 \$ sera versée au fonds des parcs de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation du versement par le conseil d'arrondissement : 3 juillet 2024
Émission du permis de construction par la division urbanisme, permis et inspection.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Règlement 17-055 Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal*, et particulièrement à l'article 5, qui prévoit le versement à la Ville d'une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont, Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel LAFORCE
Agent de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Jean-François LEBRUN
Chef de division

Le : 2024-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée NOBERT
chef(fe) de division - circulation, occupation
domaine public (v-marie et cdn-ndg)



Dossier # : 1246737008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'août à octobre 2024

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737008;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel:

- Événement « **Parade Hashnasat Sefer Torah – Congrégation Yetev Lev** » organisé par la Congrégation Yetev Lev;
- Événement « **Épluchette de saison de Casteliers** » organisé par l'organisme Casteliers;
- Événement « **Halloween à la MIAM** » organisé par l'organisme Casteliers;
- Événement « **Fête des voisins de la ruelle des oiseaux** » organisé par les voisins de la Ruelle des Oiseaux;
- Événement « **Déjeuner sur l'herbe** » organisé par l'Association des voitures anciennes du Québec;
- Événement « **Grandes Oreilles** » organisé par l'organisme Grandes Oreilles.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-08-07 17:27

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1246737008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'août à octobre 2024

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement pour l'année 2024 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement concernant les parcs et les endroits publics (AO-1107 article 6 alinéa d, e, g et i);
- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);
- Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0151 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à septembre 2024

CA24 16 0121 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai à novembre 2024

CA24 16 0080 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'avril à juin 2024

CA24 16 0051 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont au mois de mars 2024

CA24 16 0021 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

CA23 16 0378 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de décembre 2023 à février 2024

CA23 16 0312 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de octobre à novembre 2023

CA23 16 0283 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de septembre à novembre 2023

DESCRIPTION

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour une partie des événements de l'année 2024. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2024.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Participation	Impact de l'événement
Déjeuner sur l'herbe	Voitures anciennes du Québec	Samedi 17 août 2024 remis au dimanche 18 août en cas de pluie	Parc Outremont	Exposition de voitures anciennes dans le parc Outremont.	Non	200 personnes	Véhicules circulant et se stationnant dans la section nord-est du parc Outremont.
Fête des voisins	Citoyens	dimanche 18 août 2024	Ruelle entre les avenues Rockland, Ducharme, Davaar et Van Horne	Organisation d'un souper de ruelle entre voisins avec l'installation de quelques tables dans le but de rassembler les membres du voisinage autour d'un moment convivial.	Oui	50 personnes	Fermeture de la ruelle des Oiseaux pour la durée de l'événement.
Fête des voisins Dollard	Citoyens	samedi 7 septembre 2024	Boulevard Dollard entre Van Horne et Ducharme	Organisation d'un souper de ruelle entre voisins avec l'installation de quelques tables dans le but de rassembler les membres du voisinage autour d'un	Oui	100	Fermeture du boulevard Dollard pour la durée de l'événement.

				moment convivial.			
Grandes Oreilles	Grandes Oreilles	Samedi 7 septembre et dimanche 8 septembre	Parc Beaubien (7 septembre) et Place Kate-McGarrigle (8 septembre)	Fête musicale pour toute la famille avec animation, spectacles et ateliers. L'objectif est de faire découvrir la musique sous toutes ses formes et ses styles.	Oui	1600 personnes	Occupation du parc Beaubien, musique amplifiée et foule importante.
Épluchette de saison	Casteliers	jeudi 12 septembre 2024	Ilôt St-Viateur	Annonce des saisons respectives des résidents de la MIAM, soit Casteliers et l'AQM, sous forme d'épluchette de maïs.	Non	75 personnes	Occupation de l'ilôt St-Viateur et musique d'ambiance.
Hashnasat Sefer Torah	Congrégation Yetev Lev	dimanche 15 septembre 2024	rues d'Outremont	Inauguration d'un nouveau rouleau de la Torah sous forme d'une parade avec musique.	Non	400 personnes	Circulation automobile interdite pendant la parade sur les trajets proposés. Les avenues touchées pour le 1er trajet sont: Outremont entre St-Viateur et Van Horne, Van Horne entre Outremont et Durocher. Les avenues touchées pour le 2e trajet sont: Outremont entre St-Just et St-Viateur, St-Viateur entre Outremont et

							Hutchison, Hutchison entre St-Viateur et Bernard.
Halloween à la MIAM	Casteliers	jeudi 31 octobre 2024	Îlot St-Viateur	Distribution de bonbons avec guimauves à griller et de la soupe de sorcière (chocolat chaud).	Non	150 personnes	Occupation de l'îlot St-Viateur et musique d'ambiance.

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire, ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et

intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plateformes. Lors de fermetures de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leurs événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-18

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1246737009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre les avenues Hutchison et Querbes le lundi 16 septembre 2024, de 18 h à 21 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque Cycle Régis »

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737009;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel:

- Événement « **Triptyque Cycle Régis** » organisé par la Fédération québécoise de sports cyclistes par l'entremise de Charles Huot

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-08-08 15:45

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1246737009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre les avenues Hutchison et Querbes le lundi 16 septembre 2024, de 18 h à 21 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque Cycle Régis »

CONTENU

CONTEXTE

En 2023, la Fédération québécoise de sports cyclistes par l'entremise de Charles Huot, organisateur de l'événement, a produit deux événements cyclistes sur le territoire de l'arrondissement qui incluaient les meilleurs cyclistes québécois et canadiens. Tous deux tenus sous la forme d'un critérium, les deux événements ont été un succès mais c'est le second événement sur l'avenue Laurier Ouest qui aura marqué les esprits en raison de la beauté du site et de la foule présente. Fier de ce succès, M. Huot récidive et désire proposer à nouveau un critérium dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 160122 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Outremont et McEachran et de l'avenue McEachran entre le Chemin Bates et l'avenue Du Manoir et l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 25 mai 2024 de 14 h à 20 h

CA23 160255 - 1236737009: Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'août à septembre 2023

CA23 160109 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

La course aura lieu le lundi 16 septembre 2024 de 18 h à 21 h et consistera en un quadrilatère de 1 km sur lequel les cyclistes effectueront plusieurs tours. Le quadrilatère se déroulera sur l'avenue Laurier Ouest entre Hutchison et Côte-Ste-Catherine, Hutchison entre Fairmount et Laurier, Fairmount entre Hutchison et Bloomfield et Querbes entre Fairmount et

Laurier.

Une autorisation de fermeture de rue le 16 septembre 2024 de 18 h à 21 h est demandée sur les tronçons mentionnés plus haut.

La SDC Laurier Ouest a été consultée pour la tenue de cette événement et a donné son aval.

Une planche de signalisation a été émise pour l'événement et les services concernés de l'arrondissement en ont fait l'évaluation et ont donné leur aval.

Une interdiction de stationnement sera mise en place sur les avenues touchées par la fermeture de rue et l'horaire d'interdiction sera de 16 h à 21 h le 16 septembre 2024. L'agence de mobilité sera mise à contribution pour le remorquage des véhicule sur le parcours.

En plus de la fermeture de rue, l'organisation de l'événement désire occuper la Place Kate-McGarrigle le 16 septembre de 14 h à 22 h pour y installer certains kiosques et un camion de nourriture de rue.

Pour l'événement, les organisateurs demandent les dérogations suivantes :

- dérogation pour le bruit de 14 h à 21 h;
- dérogation pour la vente sur l'espace public de 14 h à 21 h;
- dérogation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées de 14 h à 21 h.

Une équipe de bénévoles pour les premiers soins et une équipe pour la sécurité du site et de l'événement seront sur place pour s'assurer du bon fonctionnement de l'événement. L'organisation et l'Arrondissement sont en discussion actuellement avec le SPVM afin de connaître leur niveau d'implication dans l'événement, sachant qu'ils étaient présents en septembre 2023 et que leur présence a été une des raison du succès de l'événement.

L'organisation de l'événement et la direction d'arrondissement avaient convenu de fermer les rues à 18 h afin d'éviter la congestion liée à la fin des classes des nombreuses écoles à proximité. Ce fonctionnement avait permis d'éviter plusieurs problèmes et c'est pourquoi c'est le même processus qui est de nouveau mis de l'avant pour l'édition 2024.

JUSTIFICATION

Événement qui a connu du succès en 2023 et qui fait la promotion du cyclisme comme saine habitude de vie. L'événement permet aussi aux cyclistes québécois et canadiens de compétitionner dans un milieu urbain.

Organisation sérieuse avec de nombreuses années d'expérience dans le domaine. Permet le rayonnement de l'arrondissement Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées. Dans le cas de l'événement « Triptyque Cycle Régis », il est question de transport et prêt de matériel, de nettoyage de la chaussée et d'installation de panneaux d'interdiction de stationnement. Ces tâches se feront dans les heures régulières des équipes de la voirie et des parcs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir un événement public dans l'arrondissement, les citoyens et citoyennes peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture des avenues Laurier Ouest, Hutchison, Querbes et Fairmount pour la durée de l'événement.

Les résidents des avenues Durocher et De l'Épée situées entre Fairmount et Laurier seront enclavés par l'événement et ne pourront sortir du secteur avec leur véhicule qu'en cas d'urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur fera la promotion de son événement en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. En raison de la fermeture de rues :

- des avis de fermeture de rues en coroplasts jaunes seront installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les avenues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur 7 jours avant l'événement. Ces avis porteront sur l'événement ainsi que sur les avenues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements seront informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informeront le service 311 de la Ville de Montréal et enverront des avis aux médias;
- les promoteurs devront remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de cet événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-18

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1246737010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement "Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour" qui se tiendra le dimanche 15 septembre 2024, de 6 h à 17 h 30 et une ordonnance décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 15 septembre 2024

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737010;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel:

- Événement « **Grand Prix Cycliste de Montréal UCI World Tour** » organisé par l'Union Cycliste Internationale

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-08-08 15:44

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1246737010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement "Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour" qui se tiendra le dimanche 15 septembre 2024, de 6 h à 17 h 30 et une ordonnance décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 15 septembre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

En 2010, l'Union Cycliste Internationale (UCI) tenait pour la première fois de son histoire deux courses de son championnat World Tour en Amérique. Le succès des dernières éditions du Grand Prix Cycliste de Montréal (GPCM) a démontré le grand intérêt que suscite cet événement. Depuis déjà douze ans, le Grand Prix Cycliste de Montréal (GPCM) a bâti sa renommée tant au niveau national qu'à l'international. Le GPCM a accueilli les plus grands coureurs du monde dont plusieurs vainqueurs du Tour de France, des champions du monde et champions olympiques notamment Greg Van Avermaet, Peter Sagan, Chris Froome, Vincenzo Nibali, Tadej Pogacar et plusieurs autres.

En septembre 2022, l'Union Cycliste International (UCI) annonçait l'octroi des Championnat du Monde Cyclisme sur route de 2026 à Montréal. Ce Championnat figure dans le palmarès des dix événements sportifs les plus importants de la planète. Une grande marque de confiance pour le comité organisateur des GPCQM. Des représentants de l'UCI seront présents au GPCM 2024 en préparation de la tenue des Mondiaux 2026.

Le 15 septembre prochain, Montréal sera l'hôte des meilleurs cyclistes au monde sous le label World Tour. En ce qui concerne les épreuves, le label World Tour regroupe les plus grandes courses cyclistes du calendrier international.

À la suite de discussions avec l'Union Cycliste International (UCI) et approuvé par le Conseil du Cycliste Professionnel (CCP), le GPCM présentera en 2024 une course de 209.1 km soit 17 tours du circuit de 12.3 km. Avec son parcours sélectif, Montréal se positionne comme un incontournable pour les meilleurs cyclistes au monde comme le démontre la victoire en 2022 du champion Slovène Tadej Pogacar 2 fois vainqueur du Tour de France. Le départ de l'épreuve sera donné à 10h15 et la fin de l'épreuve est prévue vers 16h25. L'an dernier, le cycliste britannique Adam Yates a remporté la victoire avec une vitesse moyenne de 38 km/h. L'épreuve est sous l'égide de l'union Cycliste Internationale (UCI) et de l'Association cycliste canadienne.

Le Grand Prix cycliste de Montréal (GPCM) se tiendra le dimanche 15 septembre 2024 sur le même parcours de l'édition 2023 et le Mont-Royal sera au centre de ce circuit de 12,3 km.

En 2024, il n'y aura pas de présentation du Critérium National habituellement présenté le samedi la veille du GPCM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 160255 - 8 août 2023 : Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'août à septembre 2023

CA18 16 0254 - 6 août 2018 : D'autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 8^e édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche, 9 septembre 2018; D'autoriser la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel.

CE18 1200 - 4 juillet 2018 : 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2018 - Quatrième partie; 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 8 juillet au 9 septembre 2018 selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

CA17 16 0291 - 4 juillet 2017 : D'Autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 7^e édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche 10 septembre 2017; D'autoriser la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel.

CA16 16 0266 - 1er août 2016 : D'autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont à la demande de "Grand Prix Cycliste World-Tour" pour la tenue de la 7^{ième} édition de l'événement "Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec" le dimanche 11 septembre 2016. D'autoriser la fermeture à la circulation automobile des chemins publics suivants, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement : Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal; Boulevard Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine; Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Mont-Royal; Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et l'avenue Glencoe; Avenue Perham.

CG16 0416 - 22 juin 2016 : d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h.

CE16 1008 - 8 juin 2016 : 1 - d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h ; 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ; 3 - d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche; 4 - de tenir compte, durant l'exécution des travaux de peinture : - qu'une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ; - que la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol; - que cette autorisation est valable du 1^{er} au 25 septembre 2016; - qu'à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée; - que les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles. 5. de

recommander au conseil d'agglomération : d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h.

CA15 16 0245 - 6 juillet 2015 : D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de la voie publique ainsi que la fermeture des rues suivantes, dans le cadre de l'événement « Grand Prix UCI World Tour Montreal », qui aura lieu le dimanche 13 septembre 2015, de 7 h à 17 h 30 : 1. Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal; 2. Avenue du Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine; 3. Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue du Mont-Royal; 4. Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et Glencoe; 5. Avenue Perham.

DESCRIPTION

Le parcours de 12.2 km emprunte le circuit du Mont-Royal et sa périphérie. Le site de départ/arrivée est situé sur l'avenue du Parc côté ouest, entre l'avenue Mont-Royal et l'avenue des Pins. Le parcours touche 4 arrondissements soit Ville-Marie, Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges - Notre Dame de Grâce et Outremont selon le tracé suivant: Avenue du Parc, Chemin Camillien-Houde, Chemin Remembrance, Chemin Côte-des-neiges côté est, rue Gatineau, rue Maréchal, rue Decelles (passage sur le domaine privé de l'Université de Montréal, Chemin de la rampe de l'école de la Polytechnique), boulevard Edouard-Montpetit, avenue Vincent D'Indy, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, avenue Claude-Champagne, l'avenue Mont-Royal, l'avenue du Parc et arrivée au site d'arrivée.

Voici le détail de la fermeture de rues dans les limites d'Outremont :

Vincent-D'Indy 8 h15 à 17 h
(de Édouard-Montpetit à Ch. de la Côte Ste-Catherine)

Chemin de la Côte Ste-Catherine 8 h15 à 17 h
(de Vincent D'Indy à Pagnuelo)

Pagnuelo 8 h 15 à 17 h
(de Côte Ste-Catherine à Mont-Royal)

Mont-Royal 8 h 15 à 17 h
(de Pagnuelo à Fernhill)

Mont-Royal 6 h à 17 h 30
(de Fernhill à Côte Ste-Catherine)

Chemin de la Côte Ste-Catherine 6 h à 17 h 30
(de Villeneuve / Maplewood à Mont-Royal) : **En périphérie du parcours**

Plusieurs autres avenues seront affectées par la fermeture de rues, ne permettant qu'une circulation locale. Le SPVM sera responsable du service d'ordre et des divers points de fermeture.

INTERDICTION DE STATIONNER, LE DIMANCHE 15 SEPT. 2024 DE 00 H 01 À 17 H

Portion parcours : Arrondissement Outremont

Vincent-D'Indy (côtés ouest et est)
(de Édouard-Montpetit à Ch. de la Côte Ste-Catherine)

Ch. de la Côte Ste-Catherine (côté nord)
(de Vincent-D'Indy à McEachran)

Pagnuelo (côté est et ouest)
(de Côte Ste-Catherine à Mont-Royal)

Mont-Royal (côté nord et sud)
(de Pagnuelo à Côte Ste-Catherine)

INTERDICTION DE STATIONNER, LE DIMANCHE 15 SEPT. 2024 DE 7 H À 18 H (STM)

Van Horne (côté nord) Van Horne (côté sud)
(de Rockland à Antonine-Maillet) (de Rockland à Davaar)

Vérification de la chaussée et réfection au besoin par l'équipe de la voirie de l'arrondissement

Détails : s'assurer que le parcours ne comporte aucun danger pour les cyclistes. La chaussée devra être vérifiée (trous, crevasses, etc.) et au besoin, des travaux de réfection devront être effectués. **Une attention devra être portée sur Mont-Royal côté nord à l'intersection Côte Ste-Catherine (aplanir vallon).** À cet endroit les cyclistes roulent à très grande vitesse.

S'assurer qu'il n'y a pas de travaux opérationnels (Ville) sur le parcours qui pourraient nuire au bon déroulement de l'événement.

La base hémisphérique avec l'arrêt stop situé au centre de la chaussée sur Mont-Royal à l'intersection de Duchastel devra être retirée le samedi 14 septembre avant 16 h et repositionnée le dimanche 15 septembre après 18 h (si applicable en 2024).

Échéancier :

Finalisé : Mardi 10 septembre 2024

Nettoyage du parcours par l'équipe de la voirie de l'arrondissement

Détails : la chaussée du parcours emprunté par les cyclistes devra être nettoyée et balayée par des véhicules balais avant et après l'événement.

Échéancier :

nettoyage avant l'événement : samedi 14 septembre 2024

nettoyage après l'événement : dimanche 15 septembre 2024 après 18 h

Déplacement base de béton par la voirie d'arrondissement

Détails : afin d'offrir un parcours sécuritaire aux cyclistes, toutes les bases de béton (voir photo ci-dessous) sur la chaussée du boulevard du Mont-Royal devront être déplacées et positionnées à au moins 6 pieds à l'extérieur de la chaussée.

Échéancier : les bases devront être déplacées au plus tard le vendredi 13 septembre 13 h

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet

aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- impossibilité de circuler et se stationner sur les avenues fermées pour l'événement;
- enclavement de certains secteurs de l'arrondissement pour la durée de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. Lors de fermeture de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;

- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie

Le : 2024-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1245069019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant la mise en place d'un concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2024

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069019;

Il est recommandé au Conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la mise en place d'un concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur sur le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne jusqu'à la fin du mois octobre 2024.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-08-08 16:54

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1245069019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant la mise en place d'un concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Le concept de « Rues familiales et actives » permet de revisiter le partage de la rue. C'est-à-dire de permettre une réévaluation de l'espace afin d'améliorer la cohabitation entre le piéton, le cycliste et la voiture. L'objectif est de retirer le transit de nos secteurs locaux à caractère résidentiel. La conversion de tronçon de rue en projet de «Rues actives et familiales» vise à ne permettre qu'à la circulation locale d'y entrer.

Le présent dossier vise à édicter une ordonnance afin d'autoriser jusqu'à la fin du mois d'octobre 2024 la mise en place d'un concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne afin d'obliger les automobilistes à ralentir considérablement lors de leur passage sur celle-ci et d'y exclure la circulation de transit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0150 - Édicter une ordonnance visant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt et le tronçon de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2024 - *Réf: GDD 1245069016*

CA23 16 0256 - Édicter une ordonnance visant la création d'un projet de « Rue active et familiale » sur le tronçon de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Bernard et Saint-Viateur jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023 - *Réf: GDD 1235069036*

CA23 16 0194 - Édicter une ordonnance visant la création d'un projet de « Rues actives et

familiales » sur l'avenue Marsolais, sur le tronçon de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et l'avenue Maplewood et sur les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023 - Réf: GDD 1235069028

CA22 16 0269 - Édicter une ordonnance visant la mise en place du concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur l'avenue Marsolais jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022 - Réf: GDD 1225069023

CA22 16 0234 - Édicter, en vertu des articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance visant la création d'un projet de « Rues actives et familiales » sur les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022 - Réf: GDD 1225069016

DESCRIPTION

Les dispositifs nécessaires à cet aménagement se déclineront comme suit :

- Bacs de béton avec enseignes indiquant « Circulation locale seulement » et « Rue active et familiale » ;
- Tréteaux indiquant "Attention à nos enfants"

L'installation de l'ensemble de ces dispositifs est temporaire et sera retirée dans son ensemble à la fin du mois d'octobre 2024. Les aménagements sont en place pour favoriser le sentiment de sécurité et le bien-être des citoyens et sont appréciés des citoyens.

JUSTIFICATION

Conformément au règlement 1171 - *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* - Les articles suivants permettent les modifications de l'aménagement visé dans le présent dossier.

17.1 Autorité du conseil

Le conseil peut, pour la totalité ou une partie d'un chemin public et pour des motifs de sécurité, y interdire ou restreindre, pendant une période de temps qu'il spécifie, la circulation des véhicules routiers ou de certaines catégories d'entre eux.

Art. 2, Règlement AO-92

17.2. Interdiction de circuler

Pendant les périodes d'interdiction ou de restriction décrétées en vertu de l'article 17.1 du présent règlement ou en vertu des dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24, C-24-1, C-24-2), aucun véhicule à l'exception de ceux qui sont spécifiquement autorisés, ne peut circuler sur le chemin ou sur une partie du chemin où la circulation est interdite ou restreinte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés à l'achat et la mise en place des dispositifs du concept d'aménagement seront imputés à même le Fonds de sécurisation.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

Ce projet s'inscrit dans une vision de développement durable par un partage équilibré de la rue entre les piétons, cyclistes et automobilistes.

Un message fort est envoyé aux automobilistes afin de les sensibiliser aux autres modes de transport actif par l'exclusion de la circulation de transit dans certains secteurs afin de réduire les véhicules sur nos routes notamment dans les secteurs résidentiels à proximité des parcs ou des écoles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption : 13 août 2024
- Installation des dispositifs : août 2024
- Retrait des dispositifs : fin octobre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 24 juillet 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-19

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée NOBERT
chef(fe) de division - circulation, occupation
domaine public (v-marie et cdn-ndg)



Dossier # : 1248208015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 75, avenue Manseau et 600, chemin de la Cote-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 10 juillet 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208015.

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'APPROUVER les demandes de PIIA pour les immeubles suivants :

75, avenue Manseau:

Avec la suggestion suivante :

- Installer des meneaux sur les fenêtres qui reprennent les divisions visibles sur les plans de construction datant de 1947.

600, chemin de la Côte-Sainte-Catherine:

Avec la réserve suivante :

Installer des portes de type françaises en façade au niveau du 2^e étage.

Signé par Jean-François Le 2024-08-08 15:36
MELOCHE

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1248208015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 75, avenue Manseau et 600, chemin de la Cote-Sainte-Catherine

CONTENU**CONTEXTE**

Comme stipulé à l'article 2.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), les travaux visés par les demandes d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sont assujettis à l'approbation préalable du conseil d'arrondissement.

Les projets ont fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 10 juillet 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION**Relativement à l'immeuble situé au 75, avenue Manseau:**

Le bâtiment est une construction commerciale construite en 1947, non catégorisée au répertoire Bisson et qui ne fait pas partie d'une unité de paysage.

Le projet vise le remplacement de la majorité des fenêtres du rez-de-chaussée et ce sur l'ensemble des quatre façades du bâtiment.

Relativement à l'immeuble situé au 600, chemin de la Côte-Sainte-Catherine:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1946, non catégorisée au répertoire Bisson et située dans l'unité de paysage 4.1 Côte-Sainte-Catherine.

Le projet consiste au remplacement de la majorité des fenêtres du bâtiment ainsi qu'une porte. Certaines fenêtres proposées ne reprennent pas la typologie d'origine du bâtiment. Une portion significative des fenêtres ne sont pas visibles de la voie publique.

JUSTIFICATION

Relativement à l'immeuble situé au 75, avenue Manseau:

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas catégorisé selon la classification Bisson;
CONSIDÉRANT que la typologie des fenêtres fut inspirée de fenêtres autorisées par le conseil d'arrondissement en 2005, mais non installées ;
CONSIDÉRANT que cette typologie de fenêtre est visible sur certains bâtiments de la ville de Montréal;

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec les suggestions suivantes:

Installer des meneaux sur les fenêtres qui reprennent les divisions visibles sur les plans de construction datant de 1947.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.
Le tout, conformément au Règlement AO-530 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 600, chemin de la Côte-Sainte-Catherine:

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas catégorisé selon la classification Bisson;
CONSIDÉRANT que certaines fenêtres ne furent pas installées tel que proposé sur les plans d'origine;
CONSIDÉRANT que les portes coulissantes ne s'intègrent pas avec l'architecture d'origine;
CONSIDÉRANT que les blocs de verres situés sur la façade latérale furent préservés depuis la construction du bâtiment;
CONSIDÉRANT que les fenêtres situées sur la tourelle sont étroites;
CONSIDÉRANT que les fenêtres seront en aluminium et que la grande majorité des fenêtres proposées respecte la typologie d'origine.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la réserve suivante :

Installer des portes de type françaises en façade au niveau du 2^e étage.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.
Le tout, conformément au Règlement AO-530 portant sur le PIIA

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Les dossiers ont fait l'objet d'une recommandation par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024

Étapes à réaliser :

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 août 2024;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel LAFORCE
Agent de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Jean-François LEBRUN
Chef de division

Le : 2024-07-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée NOBERT

chef(fe) de division - circulation, occupation
domaine public (v-marie et cdn-ndg)



Dossier # : 1243711013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner rétroactivement la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2024

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711013;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE DÉSIGNER rétroactivement la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2024.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-08-08 15:46

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1243711013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner rétroactivement la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant de l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

Le mandat de la conseillère Caroline Braun s'étant terminé le 5 juin 2024, il y a lieu de procéder à la désignation rétroactive d'une mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA23 16 0381 - 1233711020 - Désigner une mairesse suppléante pour la période du 6 décembre 2023 au 5 juin 2024 (la conseillère Caroline Braun)
- CA23 16 0198 - 1233711014 - Désigner une mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2023 (la conseillère Caroline Braun)
- CA22 16 0439 - Désigner une mairesse suppléante pour la période du 5 décembre 2022 au 5 juin 2023 (la conseillère Caroline Braun)
- CA22 16 0204 - Désigner une mairesse suppléante pour la période du 8 juin 2022 au 5 décembre 2022 (la conseillère Caroline Braun)
- CA21 16 0371 - Désigner une mairesse suppléante pour la période du 6 décembre 2021 au 7 juin 2022 (la conseillère Marie Potvin)
- CA21 16 0222 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 7 juillet 2021 jusqu'à la date d'assermentation du nouveau conseil (la conseillère Valérie Patreau)
- CA21 16 0074 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 2 mars 2021 au 6 juillet 2021 (la conseillère Fanny Magini)
- CA20 16 0345 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 novembre 2020 au 1er mars 2021 (la conseillère Mindy Pollak)
- CA20 16 0218 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet 2020 au 2 novembre 2020 (la conseillère Valérie Patreau)
- CA20 16 0089 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 10 mars 2020 au 2 juillet 2020 (la conseillère Fanny Magini)

CA19 16 0417 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 novembre 2019 au 9 mars 2020 (la conseillère Mindy Pollak)
CA19 16 0270 - Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet au 4 novembre 2019 (la conseillère Valérie Patreau)
CA19 16 0100 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 6 mars au 2 juillet 2019 (la conseillère Fanny Magini)
CA18 16 0372 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 6 novembre 2018 au 5 mars 2019 (la conseillère Mindy Pollak)
CA18 16 0215 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 juillet au 5 novembre 2018 (la conseillère Valérie Patreau)
CA18 16 0084 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 mars au 4 juillet 2018 (la conseillère Fanny Magini)
CA17 16 0446 - Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant(e) pour la période du 20 novembre 2017 au 5 mars 2018 (la conseillère Mindy Pollak).

DESCRIPTION

Désigner rétroactivement la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2024

JUSTIFICATION

Le maire ou la mairesse suppléante possède et exerce les pouvoirs du maire d'arrondissement lorsque celui-ci est absent du territoire de l'arrondissement ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

Le : 2024-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)